



CONGRÈS NATIONAL



POUR PRÉPARER LE CONGRÈS



MARSEILLE 2014, CAHIER N° 2





Pour éclairer les débats

THÈME 3

Pacte de responsabilité 3

Contributions au débat

THÈME INTRODUCTIF

À quoi sert le thème introductif ? 4

Lutter contre l'extrême droite :
une tâche prioritaire du syndicalisme 4

Aux « travaillez plus pour gagner moins » de Peillon,
aux « avancées » du S4, les AG répondent « mobilisation »,
pour une autre politique et un autre syndicalisme ! 5

THÈME 1

ÉCLAIR, individualisation et renoncement ! 6

Éducation prioritaire, après les Assises,
tous debout contre l'inégalité ! 6

Lycée Fillon, lycée Peillon :
le maître-mot reste Autonomie 7

Sciences expérimentales :
pour des moyens à la hauteur des ambitions 7

Élitisme ou démocratie 8

De la MGI à la MLDS 8

Repenser l'histoire des arts 9

Le SNES doit exiger le retrait du plan Peillon
sur l'« éducation prioritaire » 9

L'Éducation : une question profondément fédérale 10

Peut-on encore se payer le luxe
de financer l'école privée ? 10

Décrochage scolaire 11

Et l'informatique dans tout ça ? 11

THÈME 2

CPE : la question de la reconnaissance de leur
collaboration à l'équipe pédagogique 12

Professeur documentaliste, CPE : chacun son métier 12

Le travail collectif des enseignants 13

Pour en finir vraiment avec la précarité : un plan
de titularisation ambitieux de tous les contractuels ? 13

Recrutement des enseignants : sortir de la nasse 14

Pour un statut gage d'un enseignement de qualité 14

Statuts, métiers, parlons-en ! 15

Projet Peillon = régression ! 15

Le ministre Peillon ressort son projet de remise
en cause de notre statut et veut y impliquer les syndicats.
Non au pacte voulu par Peillon, non à son projet 16

Nos « métiers », agressés, doivent être défendus ! 16

Période glaciaire... 17

CPE : la reconnaissance passe par des actes ! 17

Pour une formation de haut niveau, émancipatrice et
démocratique ! 18

Le projet Peillon : une offensive décisive contre notre
statut - la direction du SNES doit cesser de le soutenir,
en exiger le retrait, défendre les décrets de 50 18

Le travail dans toutes ses dimensions 19

Conditions de travail des TZR 19

CPE, passer du rêve à la réalité ! 19

Place du concours et niveau de qualification :
sortir de la confusion 20

L'égalité au cœur du syndicalisme 20

Le professeur documentaliste :
un certifié pas comme les autres ! 21

Contre les projets Peillon de refondation des statuts 21

CPE : reprendre la main sur notre métier 22

Porter un projet alternatif et ambitieux
pour le recrutement et la formation des personnels 22

Défendre et améliorer les statuts
et conditions de travail 23

En classes préparatoires :
pour de nouvelles propositions 23

Pour une médecine du travail des enseignants 23

THÈME 3

Euro-accompagnement de la casse
ou syndicalisme de résistance ? 24

La direction du SNES, ainsi que celle de la FSU,
doit rompre sa coopération à la mise en œuvre
du pacte de responsabilité Hollande-Gattaz 24

Action, réaction 25

Construire une autre Europe ? D'abord résister
à cette Europe là 25

Droits des femmes, égalité femmes/hommes
Pour un texte de congrès offensif et revendicatif 25

Contre l'austérité, pour le retrait du « pacte de
responsabilité », rejoindre la grève interprofessionnelle
le 18 mars 26

Retraite et salariat 26

Comment aborder la question de la fiscalité
à l'époque de l'austérité ? 27

THÈME 4

En réponse à un éclairage :
un débat particulier 28

Les nouvelles frontières de la formation syndicale 28

Et si on débattait d'une autre démocratie interne ? 28

Construire un nouvel outil syndical pour imposer
des alternatives 29

Changer de fonctionnement, pour un syndicalisme
et un militantisme à visage humain 29

Se confédérer :
une perspective qui ne peut plus guère attendre 30

Pour un nouvel outil syndical,
une perspective en action 30

La France de François Hollande et la Palestine 30

Troupes françaises hors d'Afrique ! 31

Réinterroger le fonctionnement en tendance ? 31

Modifications statutaires

Ça fait rien, on change rien (Anne Sylvestre) 32

Oui à un SNES qui associe les syndiqué-e-s 32

Toutes les contributions sont mises en ligne au fur et à mesure de leur arrivée.
Un dernier cahier remis sur table au congrès contiendra les contributions arrivées ultérieurement.

Pacte de responsabilité

Le rapport préparatoire du thème 3 a été bouclé avant que le président de la République ne précise les contours du « pacte de responsabilité » annoncé le 31 décembre. Les congrès académiques et le congrès national seront donc amenés à enrichir le texte initial à la lumière de ces derniers événements.

Les annonces du 14 janvier

Pour que la France produise plus et mieux, François Hollande a indiqué qu'il fallait « alléger les charges des entreprises, réduire leurs contraintes sur leurs activités » et qu'il y aurait, en contrepartie, « plus d'embauches et davantage de dialogue social ».

Il a donc annoncé la suppression d'ici 2017 des cotisations employeurs pour la branche famille, un manque à gagner de 35 Mds d'euros compensé par des économies budgétaires. Le CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) de 20 Mds d'euros, aujourd'hui financé par la hausse de la TVA, serait « inscrit dans le processus ».

Il a aussi annoncé une réduction du nombre de normes (fixant les exigences de la société à l'égard des entreprises) et un aménagement de la fiscalité sur les sociétés (diminution du nombre des taxes).

Un patronat de plus en plus gourmand dans ses exigences

La baisse des cotisations employeurs (et des impôts) est une revendication historique du patronat, au prétexte que ces « charges » pèsent sur la compétitivité des entreprises et donc sur l'emploi et l'économie.

Galvanisées par le CICE qu'elles ont obtenu sans aucune contrepartie et par les reculs du gouvernement sur plusieurs mesures fiscales, les organisations patronales ne cessent de poser de nouvelles exigences en matière de réduction du « coût » du travail.

Juste avant le 14 janvier, les chefs d'entreprise se sont dits prêts à créer « Un million d'emplois » sur 5 ans si l'État réduit leurs impôts et « charges » sociales de 100 Mds d'euros. Né de la surenchère d'une agence de communication, ce slogan ne s'appuie sur aucune donnée sérieuse.

Un marché de dupes

Depuis le 14 janvier, le patronat n'a eu de cesse de récuser toute idée de « contreparties » en terme d'emplois créés, même à Washington lors du déplacement de Pierre Gattaz aux côtés de François Hollande. À son retour, le président du Medef a dû jouer l'apaisement en n'excluant pas « des engagements chiffrés à partager sur la base d'estimations ».

Patronat et organisations syndicales se retrouvent le 28 février pour en discuter. S'il n'y a pas de réelles contreparties, les mesures annoncées ne serviront qu'à augmenter les dividendes des actionnaires au lieu de déboucher sur des créations d'emploi. Accordés jusqu'ici sans conditions d'embauches, les dispositifs d'allègement ou d'exonération des cotisations employeurs (jusqu'à 1,6 SMIC) n'ont pas fait la preuve de leur efficacité en matière d'emploi.

Une baisse sans précédent des dépenses publiques

Le 14 janvier, François Hollande s'est clairement prononcé pour une « politique de l'offre » (diminution des impôts sur les sociétés et des cotisations sociales employeurs) au lieu d'une « politique de

la demande » (augmentation des investissements, des dépenses publiques et de la consommation). Il a assumé une politique libérale en annonçant une réduction drastique des dépenses publiques de 50 Mds d'euros entre 2015 et 2017, qui s'ajouterait aux 15 Mds d'euros d'économies budgétaires déjà prévues pour 2014.

Un Conseil stratégique de la dépense publique se réunit tous les mois pour identifier les économies possibles et le Premier ministre fixera avant avril le volume des économies attendues dans chaque administration de l'État via des lettres de cadrage. Les collectivités territoriales sont également sommées de participer à l'effort d'austérité avec un système de « bonus-malus » en matière de dotations pour leur forcer la main. Des dépenses de protection sociale seront également réduites.

Cette cure d'austérité ne peut que peser sur l'activité économique et creuser davantage les inégalités.

Le SNES et la FSU prendront toute leur place dans la mobilisation des salariés et des citoyens pour imposer d'autres choix, en faveur d'une société plus juste et solidaire et d'un autre partage des richesses. ● Monique Daune



© Jean-José Mesguen



Contribution au **THÈME INTRODUCTIF** Une dynamique pour une profonde transformation sociale

À quoi sert le thème introductif ?

Ce texte, nouveau, pose le problème de sa légitimité et de son contenu. Écrit pour une meilleure lecture et une meilleure apparition médiatique du congrès, il se fonde sur une lecture lapidaire de la situation et semble viser autre chose : assigner une ligne directrice au congrès. On y constate une déconnexion des citoyen-ne-s avec un monde politique trop tourné vers le monde des affaires, soumis aux injonctions patronales et à la « compétitivité ». Comme si le gouvernement n'assumait pas ses choix politiques. Jamais on n'y ébauche même sous forme de questions l'espoir d'une action politique basée sur des luttes visant la transformation sociale.

La suite inquiète. Le texte avance des généralités sur la financiarisation du capitalisme opposé au compromis de l'après-guerre. Les conséquences des politiques néolibérales sont jugées ici regrettables mais inéluctables, acceptées par les salariés (inégalités, communautarisme). Imposer des régressions est pourtant une politique d'État, pas seulement le signe de son affaiblissement. Le gouvernement ne fait pas « aveu d'impuissance », il choisit.

Face à cela, le syndicalisme doit résister ou accompagner. Les Français voudraient apparemment un syndicalisme « réaliste », « pragmatique » face à la crise. On ne voit pas bien si le texte appelle vraiment à développer un syndicalisme de lutte hors « des marges des politiques libérales ».

Constat intéressant sur l'éducation : la « refondation » ne rrompt pas vraiment avec les politiques de droite. Mais le renvoi dos à dos puéril des échecs des premier et second degrés mérite une réflexion sur l'organisation de l'école capitaliste, école du socle, qui favorise les inégalités et les sorties du système sans qualifications.

Dernière interpellation : quelle vision donnons-nous au « rapprochement du syndicalisme des salariés du public et du privé [comme]

nécessité impérieuse » ? Celui, dans l'urgence, du SNES et de la CGT ou d'un réel travail à un nouvel outil syndical de transformation sociale par l'arc CGT-FSU-Solidaires ?

Ce thème introductif donne une ligne floue au congrès et certaines affirmations méritaient la forme interrogative. ●

Clément Lefèvre, *École Émancipée, Rouen*



© Jean-José Mesguen

Lutter contre l'extrême droite : une tâche prioritaire du syndicalisme

L'extrême droite aime à se présenter comme « proche du peuple » ou « antilibérale », seule à lutter contre « le système ». Il n'y a rien de plus faux. À chaque grand mouvement social, elle a toujours été contre les grévistes et a défendu le système, comme en 2010 quand elle trouvait que la réforme des retraites n'allait pas assez loin. Pour elle, les grèves sont manipulées par les syndicats qualifiés de « mondialistes » ! Amalgame entre patronat d'un côté, syndicats, associations et partis de gauche de l'autre qui ne défendent absolument pas la même vision du monde.

Sur les retraites par exemple, le FN défendait début 2013 l'allongement de la durée de cotisations. Changement de cap en cours d'année : le voilà contre les réformes de 2010 et contre celle de 2013 avec des arguments qu'il reprend justement aux syndicats qu'il vomit par ailleurs. Mais chassez le naturel, il revient au galop, comme solution il propose de relancer la natalité en remettant en cause les droits des femmes et de virer les immigrés ! En matière de sécurité sociale, il entend « équilibrer les comptes » mais sans jamais s'attaquer au capital, sinon pour le taxer autant que les salariés. Faire

payer la population autant que les riches c'est encore prendre les salariés et chômeurs pour des vaches à lait ! Et il exclut de la protection sociale les étrangers qui pourtant paient des impôts en France mais pas les expatriés français qui paient leurs impôts à l'étranger.

À travers ces deux exemples on voit que le FN est d'abord l'ennemi des salariés. Il est important pour les syndicats de le combattre et de dénoncer ses pseudo-solutions. Le mouvement syndical a même une responsabilité particulière car, dégagé des enjeux électoraux qui pourrissent le débat à ce sujet dans la gauche politique, il a toute légitimité à mener ce combat, dans l'unité la plus large et sans chercher de « responsables » ou de « coupables », mais en faisant entendre la voix du salariat. La FSU, avec la CGT, Solidaires et l'UNEF, a commencé ce travail, notamment par l'initiative du 29 janvier. Il faut le poursuivre et l'élargir : la lutte contre l'extrême droite n'est pas un « supplément d'âme », elle doit être au cœur de notre stratégie syndicale. ●

Olivier Sillam (EE), Hervé Le Fiblec (UA),
membres du Bureau national



Aux « travaillez plus pour gagner moins » de Peillon, aux « avancées » du S4, les AG répondent « mobilisation », pour une autre politique et un autre syndicalisme !

Les personnels n'en peuvent plus de la surcharge de travail, des pesanteurs hiérarchiques et du rabotage du pouvoir d'achat et des garanties sociales.

Mais le SNES et la FSU, loin de répondre à cette situation, n'ont rien trouvé de mieux que de cautionner la réforme des statuts Peillon : en fait de baisse du temps de travail, un rappel au droit commun fonction publique = 1 607 heures annualisées, avec un tas de missions soumises aux chefaillons et pouvoirs territoriaux. Finies les décharges horaires, remplacées par des pondérations, faites pour une gestion optimisée de l'austérité, pas pour défendre les acquis, ou par de vagues indemnités, augmentations apparentes de la masse salariale, mais vrai marché de dupes sur les salaires, les retraites, le temps de travail, la soumission aux pouvoirs locaux...

Après s'être jetés dans la gueule du loup sur la formation des enseignants et sur l'emploi (le CDI va supplanter le statut, comme à la Poste), le SNES et la FSU tendent l'autre joue, et en plus, sur leur noyau revendicatif des statuts.

Heureusement, les personnels, eux, ne sont pas prêts à se laisser tondre.

Les mobilisations ont permis de fragiliser les contre-réformes

Peillon sur les rythmes et les statuts. Mais ce n'est pas encore gagné, parce que les directions syndicales ont refusé de les soutenir sur l'exigence du retrait et de les faire converger.

Pour autant les établissements ne se sont pas découragés et ont engagé, dans le 92, le 93 et d'autres départements, des grèves fortes, souvent reconductibles contre les DHG qui cassent les seuils d'effectifs, les dédoublements et les projets, y compris dans l'éducation prioritaire (où l'illusionniste Peillon mystifie le SNES et la FSU, comme sur les avancements d'échelons). Dans les AG, la lutte contre la réforme des statuts rejoint celle sur les DHG.

La direction UA-EE doit choisir : Ou bien elle soutient et propose sans délai d'étendre au niveau national les luttes engagées pour les conditions et la dignité du travail, comme le font les intersyndicales locales. Ou bien elle s'enfonce dans le vain espoir de glaner quelques miettes en brandissant sa représentativité... oubliant que celle-ci est conférée par le vote des personnels, qui attendent tout autre chose du syndicalisme ! Et qui seront bien obligés de s'organiser malgré tout... ●

Olivier Vinay, *Émancipation 93* (ovinay@free.fr)



ÉCLAIR, individualisation et renoncement !

Au moment où le ministre de l'Éducation nationale annonce de grands bruits de nouvelles mesures dans le cadre de l'Éducation Prioritaire, il semble intéressant de se pencher sur le dispositif ÉCLAIR.

Ce dispositif n'ayant concerné qu'un assez faible nombre d'établissements, il n'avait visiblement pas vocation à s'adresser aux conditions d'études d'un grand nombre d'enfants des classes populaires. Il aura donc servi à autre chose.

En premier lieu, ce dispositif a eu pour mission de briser le sens de l'intérêt collectif de ceux qui y exercent. C'est ainsi qu'on s'est empressé de multiplier les statuts, avec le recrutement par le chef d'établissement et la lettre de mission qui en découlait ; de créer de nouvelles fonctions, comme celle du « préfet des études » aux résonances plus sécuritaires que pédagogiques, ou autres « assistants chargés de la prévention et de la sécurité », fonctions qui semblaient sonner le glas de la priorité à la dimension pédagogique.

Dès sa publication, le *Bulletin Officiel* annonçant la naissance de ce dispositif déclarait que les personnels qui ne s'y retrouveraient pas seraient encouragés à s'en aller. Dès le début, la pression fut fortement ressentie dans certains établissements. Ce dispositif a d'emblée disposé de moyens particuliers pour parvenir à ses fins, et les « primes au mérite », s'étalant de 0 à 2 400 euros et allouées en toute discrétion par le chef d'établissement à certains enseignants, ont ainsi joué un rôle parti-

culièrement dévastateur à une époque où le point d'indice est bloqué et où le pouvoir d'achat de la profession baisse inexorablement.

Pour bénéficier de telles primes, il fallait faire le choix de se démarquer, de se distinguer de ses collègues. Aussi les classes à projet ont-elles proliféré, ceux qui les pensaient se transformant parfois en véritables « chefs de projet », recrutant leur équipe (leurs collègues !)... ou pas !

Dès lors, toute notion d'égalité entre élèves semblait disparaître, l'innovation pédagogique portée aux nues s'avérant surtout un renoncement à cette idée. C'est à un véritable tri social renforcé des élèves qu'on assiste dans ces établissements ÉCLAIR, et sous prétexte qu'il s'agit de « l'école pour chacun » et non plus de « l'école pour tous », toutes les dérives sont permises, jusqu'à ne pas inscrire des élèves de Troisième au brevet des collèges par exemple.

Diviser les enseignants, diviser les élèves, en leur faisant dès l'entrée en Sixième intégrer des classes « à profil », effacer de leurs esprits tout sens du collectif et de l'intérêt commun, telle a surtout semblé être la mission d'ÉCLAIR. Dans l'intérêt des élèves comme de celui des enseignants, il y a donc urgence à faire disparaître les mesures phares de ce dispositif de la nouvelle réforme de l'Éducation Prioritaire. ●

Juliette Perrot, *École Émancipée Lille*



Éducation prioritaire, après les Assises, tous debout contre l'inégalité !

Les politiques d'éducation prioritaire sont nécessaires car l'égalité d'accès à l'école ne suffit pas à garantir l'égalité scolaire. En France, la démocratisation du système éducatif est un processus qui tient plus du souvenir que du projet. Le SNES doit engager une bataille déterminée pour inverser cela en prenant appui sur le combat récent des établissements de ZEP du 92 et du 93.

Les Assises de l'automne furent une caricature de concertation. Les principaux, les inspecteurs et les recteurs ont gardé la haute main sur les synthèses, dont les mots claquent comme des mises en garde violentes contre les personnels et les familles des quartiers.

Le « changement c'est maintenant » promeut, comme sous la droite, l'évaluation, l'innovation, l'individualisation, le pilotage, la contractualisation, l'école du socle, les partenariats, l'autonomie des établissements. Et de cela, nous ne voulons pas. Pour autant, nous ne croyons pas à un âge d'or des ZEP dans les années 1980. L'approche compensatoire a souvent fait considérer les élèves sous l'angle des carences et non des ressources.

Il devient urgent d'en finir avec une vision misérabiliste et avec le motif de la mixité sociale qui conduit souvent à penser les pauvres comme un problème (quand ce ne sont pas les immigrés). Après tout, un service public égalitaire doit faire réussir scolairement les élèves de tous les territoires. Ou alors attendons patiemment que les riches

aient la drôle d'idée d'aller vivre dans les cités... Réaffirmons que l'intelligence de nos élèves est la même partout, quels que soient les territoires. Et exigeons ce qui sert l'égalité à l'école en général et dans les ZEP en particulier :

- interdiction des services partagés, au profit de dédoublements et du travail en équipe ;
- enseignants surnuméraires ;
- recentrage sur les apprentissages scolaires plutôt que projets vitrines, gestion du système, évaluations ;
- renouvellement de la formation en lien avec la recherche, possibilités accrues de congés formation ;
- mise à distance des prescriptions et des hiérarchies ;
- coopération entre enseignants avec décharges de service ;
- coopération entre élèves ;
- effectifs à 20 par classe ;
- hétérogénéité des classes et suppression des effets induits par les options, les parcours, les LV ;
- augmentation des salaires en lieu et place des indemnités et heures supplémentaires.

Ce combat pour l'éducation prioritaire doit être conçu comme le début d'une transformation démocratique de tout le système éducatif. ●

Sylvain Marange, *élu École Émancipée au BN*

Lycée Fillon, lycée Peillon : le maître mot reste Autonomie

En Langues vivantes, les nouveaux dispositifs pour le baccalauréat ont montré le poids de la logique d'autonomie des établissements !

De nouvelles épreuves, censées valoriser le travail oral fait en LV, ont dû être organisées, par les collègues et les établissements. Une épreuve de compréhension et une d'expression, que tous les élèves (sauf curieusement ceux de L) devaient passer en cours d'année. Les collègues ont dû préparer des sujets, organiser le déroulement des épreuves et les faire passer. Tout cela sans qu'aucune rémunération supplémentaire ne soit prévue ! Tout a dépendu du rapport de forces dans l'établissement. Ici, une journée banalisée pour préparer les sujets, là rien, chacun devant, en plus de ses heures de cours, chercher des sujets, se concerter avec ses collègues, etc.

L'anonymat des élèves n'est pas garanti puisque tout se déroule à l'interne et qu'un enseignant peut interroger un élève qu'il a ou a eu en cours. Pire, cette année, la Degesco a même suggéré dans une note sur l'organisation de ces épreuves, que cela devrait se dérouler « pendant le cours »...

C'est donc un nouveau coup porté au bac, examen national, où l'anonymat des candidats et une égalité de traitement avec les sujets nationaux étaient respectés.

C'est aussi une atteinte au travail des enseignants car ils ne maîtrisent pas la note obtenue dans la LV par le candidat (moyenne de différentes notes, d'oral et d'écrit, données par des personnes différentes) et qu'ils sont, sournoisement, contraints à enseigner par « compétences » pour préparer ces différentes épreuves, étalées sur l'année.

En lycée aujourd'hui, c'est bien le dogme de l'autonomie de l'éta-

blissement qui est appliqué dans toute sa splendeur ! Avec la réforme, une masse considérable d'heures dépend des « choix » faits. Il en est ainsi pour l'AP, pour les « Heures à Effectif Réduit », dont la distribution aux différentes disciplines peut changer les conditions de travail...

C'est vrai aussi du contenu des enseignements avec littérature étrangère en Première et Terminale L, véritables « coquilles vides » dont les programmes sont tellement larges qu'on peut tout y faire ou presque ! C'est sur le travail toujours plus lourd des enseignants que repose le bon fonctionnement des lycées.

Il n'y a donc plus d'égalité de traitement des élèves en lycée aujourd'hui.

Il est temps de faire de vrais bilans et de porter, dans notre syndicat et avec nos collègues, le lycée que nous voulons... très différent de ce qu'il est aujourd'hui. ●

Guilaine de San Mateo, *École Émancipée, Bordeaux*



© DR

Sciences expérimentales : pour des moyens à la hauteur des ambitions

L'enseignement des sciences expérimentales prépare à la poursuite d'études et permet, en citoyen cultivé et libre, d'être capable de choix. Or, les conditions actuelles d'enseignement ne permettent pas d'atteindre ces objectifs.

Une présentation pouvant paraître séduisante, mais trop rapide et niant tellement les difficultés qu'elle ment aux élèves, ne peut suffire à donner du sens à l'étude des phénomènes naturels, du non-vivant au vivant. L'enseignement des sciences au collège doit, au-delà de l'affichage, avoir les moyens de poser les bases de démarches et raisonnements rigoureux. Les élèves doivent acquérir une habileté gestuelle individuelle et participer à leur niveau à la construction d'un savoir au sein d'un groupe.

Un cadrage national doit limiter les effectifs des groupes à 16 au collège pour permettre l'expérimentation en toute sécurité et l'expression de tous.

Le cours « magistral » ne saurait être banni, mais s'approprier les démarches scientifiques passe par la pratique d'activités spécifiques dont il faut rendre compte avec rigueur en usant d'un langage adapté (formulation d'hypothèses, élaboration de protocoles expérimentaux, validation, analyse des écarts expérience-théorie...). Ainsi, les SVT mobilisent des compétences complexes, à l'interface des mathématiques, de la physique-chimie, de l'histoire-géographie ou

du français, dans une approche souvent plus naturaliste et qualitative. La physique-chimie s'appuie aussi sur des compétences mathématiques qui mobilisent des savoirs (fonctions, tracé de courbes...) dans des situations inédites (identification des grandeurs et paramètres...); elle prend en compte les contraintes du mesurage (choix de l'instrument, incertitude de mesure, chiffres significatifs...).

Tout cela demande du temps. Les phases d'expérimentation, de questionnement, d'interpellation et de structuration ne peuvent se comprimer : on ne peut se contenter d'activités trop stéréotypées qui – de récentes recherches l'ont montré – n'auraient d'investigation que le nom.

On ne peut davantage accepter que d'un lycée à l'autre l'horaire élève puisse varier de façon significative (jusqu'à 30 %) pour une même discipline.

Un cadrage national doit spécifier la durée des enseignements en classe entière et en groupe d'effectif inférieur à 18.

L'enseignement scientifique en série S doit représenter plus de 50 % de l'horaire total.

Le travail de gestion du matériel et des produits chimiques doit être reconnu par le maintien de « l'heure de labo ». ●

Xavier Hill et Dominique Noisette,
groupes SVT et physique-chimie, Secteur contenus

Élitisme ou démocratie

L'école s'est beaucoup démocratisée. En 1945, 50 % des élèves ont réussi au « certificat » et 4 % au bac ; 50 % des Français n'avaient pas de qualification.

En 1937, Jean Zay, et en 1945, le CNR, avec le plan Langevin-Wallon tentent une démocratisation de l'enseignement permettant à davantage d'enfants de faire des études plus longues et assurant l'égalité des chances pour tous par l'instauration d'un tronc commun jusqu'à 15 ans. Avec la généralisation des « cours complémentaires » ancêtres des collèges, c'est le point de départ de l'ascenseur social.

Avant 1789, la naissance décidait de votre avenir. Pour supprimer les classes sociales et les privilèges, pour aller vers davantage d'égalité des droits entre les citoyens égaux, seuls les capacités et le mérite devraient décider de l'utilité sociale et de l'accession aux fonctions et aux positions.

Mais les gens en place, l'Éducation nationale, les syndicats du second degré arrivent à pérenniser le système en place à deux voies : petit lycée, lycée puis université pour « l'élite », école primaire et emplois manuels pour le peuple.

En 1959, la sélection par concours à l'entrée en Sixième est supprimée et la scolarité obligatoire prolongée à 16 ans. Cette nouvelle avancée est limitée par la survivance des petits lycées et la création de filières qui valorisent la voie royale classique et dévaluent les autres.

En 1968 : création du corps des professeurs de collège avec trois années de formation professionnelle.

En 1974, nouvelle avancée avec l'instauration des classes de Sixième et Cinquième communes à tous les élèves. Réforme vite contournée par la répartition des élèves en classes homogènes qui recréent les filières.

En 1986, la suppression des corps des PEGC aboutit à recréer le lycée à partir de la Sixième puisque l'organisation pédagogique et les enseignants du collège sont les mêmes qu'au lycée.

La création des voies et des bacs professionnels et technologiques par J.-P. Chevènement a permis une forte augmentation de l'accès au bac. En 2003, 62 % de la classe d'âge a obtenu un bac. Le nombre d'étudiants dans les universités est passé de 600 000 en 1975 à 1 400 000 en 1995. La démocratisation a nettement progressé.

Mais actuellement, environ 150 000 jeunes quittent chaque année l'école sans qualification et l'ascenseur social fonctionne mal. Pour aller vers davantage de démocratie et d'égalité des chances, il faut améliorer l'efficacité de l'enseignement obligatoire.

L'objectif de cet enseignement est-il de fournir de « bons élèves » au lycée ou de faire fonctionner l'ascenseur social en donnant à chaque élève les conditions de sa réussite ? Il faudra choisir : garder le collège – petit lycée actuel ou l'adapter aux élèves.

La démocratisation de l'enseignement gêne-t-elle la formation d'une élite (nivellement par le bas cher aux conservateurs) ou permet-elle d'élargir le recrutement de cette élite ? ●

Yves Lejault

De la MGI à la MLDS

La MGI (Mission Générale d'Insertion) est devenue MLDS (Mission Lutte contre le Décrochage Scolaire).

Cette mission contre le décrochage doit être une mission du système éducatif. L'évolution de MGI à MLDS exprime la volonté de l'Éducation nationale de trouver des solutions au décrochage internes à l'école, plutôt que des solutions sortant les jeunes du système éducatif.

Nous ne pouvons que soutenir cette évolution à condition que les moyens de réussir lui soient donnés.

Nous refusons le transfert pur et simple du travail effectué par les personnels MGI aux équipes des établissements, enseignants, CPE... en plus de leurs tâches habituelles sous prétexte que cela devient leur mission.

De manière générale les enseignants ne sont pas formés à l'accomplissement de ces tâches. Les personnels ex-MGI actuellement en poste ont l'expertise et les compétences pour accompagner les jeunes et les équipes éducatives.

Il y a nécessité de les maintenir en poste et de reconnaître le travail spécifique des personnels de la MLDS en leur donnant des perspectives de titularisation prenant en compte la réalité de leur métier. Le SNES demande l'ouverture d'une discipline type CPIF dans le cadre de plan Sauvadet de même qu'il revendique la création d'un CAPES et d'une agrégation de cette spécialité⁽¹⁾. Pour les personnels actuellement en poste il faut prendre en compte les problèmes de carrière de mobilité, de concours et d'inspection.

Le ministère souhaiterait plutôt confier la mission aux enseignants disciplinaires en leur permettant d'acquérir une mention complémentaire MLDS... et ne pas recruter sur la spécialité coordination pédagogique et ingénierie de formation.

La tendance actuelle dans les établissements est de considérer que cela fait partie des services donc sans contreparties ni financières ni

horaires malgré la multiplication des réunions (GAIN – Groupes Aide à l'Insertion).

Pour que la mission et la prise en charge des jeunes décrocheurs puisse être considérée comme une mission pleine et entière elle doit être prise en compte dans les VS (donc dans la DHG) et non pas simplement rémunérée en heures supplémentaires (HSE).

Pour le SNES la mission doit reposer à la fois sur des personnels MLDS permanents titulaires et les personnels enseignants et vie scolaire sur la base du volontariat avec prise en compte dans leur service.

C'est à ces conditions que nous pourrions lutter efficacement contre le décrochage. ●

René Delalande, Julien Luis

(1) Congrès de Reims : Pour les personnels des GRETA, et de la MGI qui interviennent en Ingénierie de formation, le SNES revendique la création d'un CAPES et d'une agrégation CPIF « Coordination Pédagogique et Ingénierie de Formation ».



© Jean-Louis Mesguen

Repenser l'histoire des arts

L'approche de l'histoire des arts, ses modalités et l'organisation de l'épreuve du DNB sont problématiques.

Au final, les enseignants jonglent avec les différentes injonctions, parfois contradictoires, essaient de donner sens à l'enseignement et à l'épreuve, en liant tant bien que mal l'histoire des arts aux exigences de leurs programmes disciplinaires, tentent de se concerter et participent au jury, le plus souvent sans rémunération...

Cette situation n'est plus possible. Il faut transformer les modalités de l'enseignement et son évaluation.

Beaucoup d'enseignants d'arts plastiques et d'éducation musicale estiment que l'histoire des arts peut permettre aux élèves de construire du sens et favoriser une meilleure reconnaissance des enseignements artistiques dans les établissements.

La réécriture des programmes du collège et la mise en place du PEAC⁽¹⁾ sont une opportunité pour proposer une refonte de l'enseignement et de son évaluation.

Quelques propositions à débattre :

- Un creuset d'« objets d'études communs » à plusieurs disciplines pourrait être directement intégré aux programmes au lieu de figurer dans un document en marge des programmes, comme « l'arrêté d'organisation » actuel. Chaque discipline porterait ainsi un regard particulier sur le ou les objets d'études choisis en commun avec les collègues des autres disciplines. Quelques objets d'études possibles : « inventions, innovation », « l'engagement », « le métissage », « le temps et l'espace »... Les objets d'études travaillés seraient inscrits dans le PEAC, celui-ci ne devant en aucun cas rajouter de nouvelles prescriptions en matière d'histoire des arts !

- Une première approche d'un travail de recherche pourrait être abordée en Troisième avec l'enseignant documentaliste en lien avec un objet d'étude.

- L'élève pourrait ainsi présenter au DNB dans le cadre d'un oral – dont le principe nous semble positif – un objet d'étude au choix (au lieu de cinq actuellement) parmi ceux travaillés dans l'année, en rattachant aux œuvres ou extraits d'œuvres artistiques étudiées en classe dans les différentes disciplines, et présenter également à l'oral la recherche effectuée en lien avec cet objet d'étude.

- La composition du jury du DNB est à revoir. Seuls les enseignants impliqués dans l'enseignement devraient être membres du jury.

- Du temps de concertation dans les services est indispensable, tout comme une rémunération pour la participation aux jurys, au-delà des 4,11 € de l'heure prévus par les textes (que les enseignants ne touchent d'ailleurs jamais...).

Emmanuelle Mariini, *professeur d'éducation musicale et de chant choral, collège de Biguglia, Corse*

(1) Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle



Le SNES doit exiger le retrait du plan Peillon sur l'« éducation prioritaire »

En janvier dernier, Vincent Peillon a annoncé un plan de « refonte » des dispositifs relevant de l'« éducation prioritaire » : dès février, des dizaines d'établissements de région parisienne, classés en REP, sont entrés en grève contre les conséquences de ce plan.

En effet : l'immense majorité de ces établissements voient leur DHG lourdement amputée sous prétexte de « redistribution » aux rares établissements classés en « REP+ » – le nouveau label – à la rentrée prochaine.

Il n'y a pas d'expression plus claire de ce qui constitue le premier objectif du plan Peillon : liquider à terme la majorité des REP actuels. Ce qui signifie pour les collègues concernés, dans le premier comme dans le second degré, des suppressions de postes massives et une nette élévation du nombre d'élèves par classe.

Ce qui resterait des REP est voué à servir de laboratoire pour une déréglementation exacerbée : renforcement des pouvoirs des chefs d'établissement et création de nouvelles hiérarchies intermédiaires, postes « à profil » et lettres de mission, définition extensible à l'infini de la charge de travail. La prétendue « pondération » accordée aux enseignants de ces établissements dans la définition de

leur service masque en réalité de nouvelles contraintes : « travail en équipe » et « suivi des élèves » dans le cadre du « projet d'établissement », en dérogation aux garanties statutaires et aux programmes nationaux.

En d'autres termes, après avoir tenté de faire passer sa contre-réforme des décrets de 1950 par une opération démagogique dirigée contre les professeurs des CPGE, Peillon essaie désormais d'instrumentaliser l'« éducation prioritaire » pour casser les statuts.

Il faut le dire : les appels de la direction nationale du SNES à investir les prétendues « assises de l'éducation prioritaire » ont donné, dans ce sens, un sérieux coup de main au ministre. Ce que les collègues de REP constatent aujourd'hui en pratique, le rapport préparatoire à ces « assises » l'annonçait déjà clairement : les conclusions de ces « assises » – comme leur déroulement – étaient écrites d'avance.

Il revient donc aux congrès du SNES de revenir sur cette orientation désastreuse en se prononçant pour le retrait du plan Peillon pour l'« éducation prioritaire », première étape de la liquidation des garanties statutaires liées aux décrets de 1950.

Yvon Breda, *collège Gabriel Péri, Aubervilliers (Front Unique)*



L'Éducation : une question profondément fédérale

Les rapports entre les syndicats de l'éducation de la FSU sont compliqués, chacun défend ses spécificités et sa professionnalité, qu'il ne s'agit pas de remettre en question. Ils sont devenus conflictuels avec la mastérisation, crise aiguë pour la fédération. Ce traumatisme surmonté, chaque syndicat a davantage cherché à faire une place à l'approche fédérale. C'est une bonne chose, et surtout une nécessité, à plus d'un titre.

Privilégier l'approche fédérale est une nécessité idéologique : tous les syndicats partagent le même postulat qui irrigue le projet d'école, « tous capables », et tous poursuivent le même objectif, « scolarité à 18 ans » qui consacre l'élévation du niveau global de connaissances. Ces valeurs partagées permettent de fixer la finalité de l'école (émancipatrice, et non utilitariste) et de porter la démocratisation scolaire comme enjeu de société.

C'est aussi une nécessité syndicale : les attaques que subit le système éducatif sont variées, parfois distantes dans le temps, mais elles procèdent toutes d'une même logique. Elles répondent au diktat d'une politique néolibérale qui façonne une école capitaliste : démantèlement du cadre national (territorialisation de l'école primaire, renvoi



au local dans le secondaire) ; individualisation, personnalisation, école de la compétition et de la sélection. Les attaques apparemment morcelées visent un même but : on sait, par exemple, que la réforme des rythmes concernera à terme tous les niveaux, pourquoi laisser le premier degré seul aux prises avec cette question ? Face à la cohérence d'une telle politique, seule une réponse globale est pertinente.

La FSU est une force : face à un pouvoir qui pratique un « dialogue social » pourvoyeur de division, impose ses réformes en fragmentant annonces et mises en œuvre, les collègues peinent à voir la cohérence du projet politique ; le clarifier par une analyse sans détours relève de la responsabilité syndicale, c'est ainsi qu'on mobilisera la profession : dire que ce projet d'école capitaliste n'est pas le nôtre, et renforcer la fédération pour mener, ensemble, les luttes qui s'annoncent. La FSU n'est pas un hochet qu'on agite à l'approche des élections professionnelles, c'est un atout : il faut rappeler dans ce congrès que c'est de la maternelle à l'université que se construit l'avenir de la jeunesse, et que c'est ensemble que se mènent les combats pour imposer une autre école. ●

Véronique Ponvert, *EE SNES, secteur éducatif FSU*

Peut-on encore se payer le luxe de financer l'école privée ?

Trente ans après les grandes manifestations pour la défense de l'école dite « libre », et dans le contexte actuel de regain réactionnaire, cette question peut sembler provocatrice.

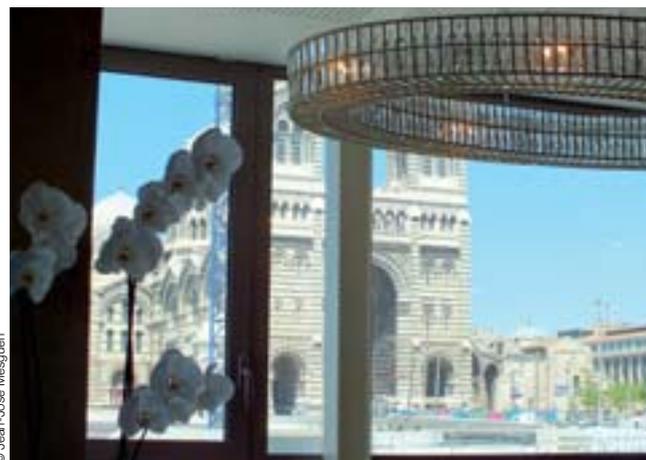
Cependant, à l'heure où les budgets d'austérité du gouvernement et les rapports de la Cour des comptes cherchent des domaines où générer des économies, ne mérite-t-elle pas que l'on s'y arrête ? L'Éducation était présentée comme une priorité du gouvernement socialiste, mais force est de constater qu'au-delà des annonces d'intention, la rigueur contraint les ambitions affichées. Il en est ainsi tout récemment de l'éducation prioritaire. V. Peillon, en lançant son plan de réforme des ZEP en janvier dernier, faisait remarquer qu'un élève de Creteil coûte 47 % de moins que celui scolarisé à Paris. De ce constat, il imagina un temps récupérer des moyens en demandant un sacrifice aux CPGE.

Mais pourquoi donc l'auteur de la Charte de la laïcité ne songea-t-il pas plutôt à demander quelques sacrifices à l'enseignement privé sous contrat ?

Avec plus de 7 Mds d'euros de budget, dont près de 900 millions consacrés à son fonctionnement (entretien, chauffage, électricité, mobilier...) et à ses frais pédagogiques, le gouvernement ne disposerait-il pas ainsi de ressources pour financer ses projets pour l'école publique ? Rappelons que le budget de l'éducation prioritaire s'élève à 1,13 Mds pour 20 % des élèves scolarisés et que tous les rapports le jugent insuffisant pour répondre aux besoins et à ses objectifs de lutte contre les inégalités. À budget constant, le dispositif REP+ propose donc pour la rentrée 2014 une réallocation des moyens, y compris au détriment de certains établissements ZEP. Le mouvement de grève dans le 92 et le 93 est en partie la manifestation de ce constat amer.

Alors que les inégalités sociales augmentent, nous pouvons sans doute exiger des familles de « l'école libre » (17 % des élèves scolarisés), qu'elles ne fassent plus supporter leur choix sur les fonds publics que l'on restreint par ailleurs. Cette « Liberté » brandie si haut et fort en 1984 ne doit pas faire oublier qu'elle se finance d'abord sur le budget de l'État et des collectivités territoriales. Peut-on encore accepter tel gaspillage, au détriment de l'égalité d'accès à l'éducation de tous les élèves ? Au-delà, n'est-on pas aussi en droit d'attendre du SNES qu'il s'affirme à l'offensive pour porter nos valeurs de progrès et de laïcité, pour faire de cette revendication une première étape avant l'unification de toute l'école dans le service public ? ●

Damien Besnard, *École émancipée, Créteil (94)*



Décrochage scolaire

Les difficultés des élèves décrocheurs existent le plus souvent à l'entrée au collège qui est incapable de combler les lacunes, de redonner confiance à ses élèves et de les intégrer.

Le collège est organisé pour préparer les élèves qui réussissent à entrer au lycée général ou professionnel.

Pourtant le collège fait partie de l'enseignement obligatoire et son objectif naturel, logique dans un pays vraiment démocratique, est de faire réussir TOUS les élèves, non en les préparant tous à des études supérieures, mais en les faisant progresser vers ce qui leur permettra de réussir leur vie.

L'organisation des études au collège et la formation des professeurs doivent être adaptées.



© DR

Pour revaloriser le métier d'enseignant, le SNES a obtenu une élévation du niveau de la formation initiale. Mais un agrégé fait-il mieux réussir ses élèves qu'un titulaire de master ou un certifié ? Une formation initiale universitaire solide est nécessaire, mais une pédagogie pragmatique est indispensable pour un enseignement efficace. Pour le collège, il faut recruter des enseignants au niveau mais aussi sur des aptitudes pédagogiques et les former pour enseigner à des classes hétérogènes et pas seulement aux « bons élèves ».

Les groupes de niveau en maths, français, langues, qui permettent d'adapter l'enseignement au plus près des élèves, sont d'excellents remèdes contre le décrochage, sans pénaliser les élèves qui réussissent. Les groupes de besoins, de soutien, d'intérêt à effectifs réduits, l'aide individualisée sont indispensables pour faire réussir tous les élèves. Il faut donc redéfinir les missions des enseignants du collège. Le professeur de collège a davantage besoin de pédagogie que de connaissances spécialisées puisque toutes les classes sont ou devraient être hétérogènes.

La bivalence n'est pas un attentat contre les enseignants ni une dévalorisation de l'enseignement si elle est intégrée à la formation initiale. Elle permet de :

- conforter l'une par l'autre les deux disciplines par des exercices transdisciplinaires ;
- mieux relativiser l'apport de chaque matière ;
- d'ouvrir sa pédagogie et sa pratique personnelles ;
- varier son activité dans la semaine et retarder l'envahissement de la routine ;
- favoriser l'adaptation personnelle ;
- d'avoir deux points de vue sur chaque élève ;
- diminuer le nombre d'intervenants auprès des élèves, ce qui est plus confortable pour les élèves en difficulté ;
- favoriser le travail en équipe (moins de participants) ;
- favoriser la primauté de la pédagogie en évitant de s'enfermer dans sa discipline.

LA BIVALENCE AU COLLÈGE A BEAUCOUP D'AVANTAGES PÉDAGOGIQUES ●

Yves Lejault, Valenciennes

Et l'informatique dans tout ça ?

Surfant sur la vague « numérique », certains groupes de pressions font campagne pour la création d'une discipline « informatique » dans le secondaire, se basant sur un rapport de l'Académie des sciences, et arguant du retard, par ailleurs justifié, de la France en matière de formation d'informaticiens (voire de programmeurs). En la matière, on peut considérer que les ministres successifs bottent en touche depuis des années : création d'une évaluation sans enseignement (B2i), disparition de l'informatique enseignée en technologie au collège, création d'une option Informatique et Sciences du Numérique (ISN) en Terminale S, annonce de sa généralisation... Il est indéniable que l'École doit préparer les élèves, futurs citoyens, à savoir se positionner dans la société numérisée qui se met en place. Cela ne pourra se faire que s'ils acquièrent un minimum de connaissances techniques et théoriques en informatique, mais aussi juridiques, économiques...

Alors que notre système éducatif est en pleine mutation (statuts, évaluations, programmes, créations de nouveaux enseignements tels l'histoire des arts, ISN, DGEMC, enseignement moral et civique), le SNES doit s'interroger sur la place de l'informatique dans le secondaire et dans la culture commune, les questions ne manquant pas : un tel enseignement spécifique est-il nécessaire ? Si oui, sous quelle forme ? Avec quels contenus ? Un « enseignement de découverte » pour tous serait-il une solution ? Et si oui à quel niveau d'enseignement ? L'enseignement de l'ISN au lycée est-il une piste intéressante ? Faut-il rendre cette option accessible dans toutes les séries du lycée général et technologique ? Ou bien doit-on se contenter du B2i ? ».

Notre congrès doit se saisir de ces questions. ●

J.-F. Clair, responsable du groupe TICE, Secteur contenus



CPE : la question de la reconnaissance de leur collaboration à l'équipe pédagogique

Notre congrès s'ouvre en résonance avec le chantier des missions qui devrait déboucher sur une actualisation de la circulaire de 1982. Pour le SNES, il s'agit de marquer une nouvelle étape de reconnaissance d'un métier qui s'est affirmé à la croisée de l'éducatif et du pédagogique. Pour les CPE, les enjeux de positionnement sont ceux d'une rupture avec dix années de déstabilisations, de tentatives de détournement de leurs missions vers la sphère managériale. C'est pourquoi la question de la reconnaissance de leur collaboration à l'équipe pédagogique est si décisive pour eux. La fausse querelle sémantique sur le terme de pédagogie, qui doit rester transmission de savoirs, ne peut avoir sa place ici. De ce point de vue, la formule complexe d'« entrée en pédagogie des CPE » utilisée parfois sans précision au tournant de 1989 et de l'entrée en IUFM, a sans doute été durablement dommageable. Parallèlement, la note de vie scolaire a généré la confusion des genres en prétendant possible une évaluation chiffrée de « compétences » dont on connaît trop les biais sociaux. La profession ne revendique pas plus de devenir professeur d'éducation que le SNES ne saurait accepter la dilution des missions de différentes catégories sous un vocable partagé « d'éducateur ». La singularité de la relation du CPE aux

élèves tient d'ailleurs en partie à ce qu'elle se situe hors de toute contrainte de notation.

Pour autant, par son action éducative « pluridimensionnelle », le CPE participe pleinement à une socialisation qui permet l'accès du jeune à l'autonomie, à une citoyenneté de plein exercice et favorise sa réussite scolaire : adhésion réfléchie aux valeurs de l'école et aux règles de vie sociale, acquisition de codes langagiers... Le CPE participe de la sphère pédagogique au sens où son intervention vise l'efficacité de l'acte d'enseignement, voire, dans certains cas limites, à seulement le permettre.

Si les formes en diffèrent, cet objectif pédagogique est bien au cœur de ce qu'on nomme le suivi des élèves. Il s'opère en collaboration avec les enseignants (profs principaux en particulier) et consiste à analyser les contextes et conditions d'appropriation des savoirs par les élèves pour élaborer les stratégies les mieux adaptées à leur réussite. Ainsi, leur statut stipule que les CPE sont associés à l'évaluation des élèves. Corrélat à la prise en charge d'un nombre d'élèves qui permette la qualité de ce suivi, comment ne pas faire dès lors du CPE un acteur spécifique de l'équipe pédagogique ? ●

Philippe Guingand, Régis Rémy, S3 Caen

Professeur documentaliste, CPE : chacun son métier !

Depuis plusieurs mois, les initiatives académiques se multiplient, avec comme leitmotiv institutionnel le rapprochement des professeurs documentalistes et de la Vie Scolaire : journées de regroupements académiques communes, mise en place des Centres de Connaissances et de Culture (3C). Sous couvert de vouloir apporter des réponses plus satisfaisantes à la problématique de la vie de l'élève au sein de l'établissement, l'Inspection EVS n'hésite pas à entretenir le flou sur les futures missions et l'avenir des métiers concernés dans ces dispositifs expérimentaux. Ainsi, les réponses suggérées par l'Inspection, et sans concertation avec la profession, ne sont pas satisfaisantes.

Faut-il s'inquiéter des différentes manœuvres académiques et les traduire comme un moyen de détourner, et donc de nier, les spécificités de nos métiers respectifs ?

Rappelons que les professeurs documentalistes et les CPE dépendent toujours d'une même inspection qu'ils partagent avec les chefs d'établissement ! L'absence de volonté de la part de l'Inspection Générale de vouloir répondre positivement à nos revendications pour des inspections spécifiques accrédite l'idée de vouloir considérer le métier de professeur documentaliste et de CPE comme une seule entité Vie Scolaire.

Dans un contexte marqué par un recrutement insuffisant, par l'absence d'une réelle formation initiale et par la disparition de la formation continue, le rapprochement des deux métiers est-il un moyen de contourner le recrutement de personnels qualifiés et formés en imposant l'ambiguïté dans les rôles de chacun ?

Le professeur documentaliste est un enseignant qui a une double mission pédagogique et de gestion. Si l'accueil des élèves doit se faire dans le cadre d'une coopération avec la Vie Scolaire, il ne faut pas pour autant que cela se fasse au détriment de sa liberté pédagogique et par l'installation d'une hiérarchie intermédiaire qui serait incarnée

par le CPE. De même, l'accueil des élèves au CDI par le professeur documentaliste s'articule autour de son rôle pédagogique et ne peut de fait être assuré de manière satisfaisante par des personnels non formés.

Le CPE a une mission de gestion, de suivi et d'organisation du cadre de vie des élèves. À ce titre et dans le respect de sa mission éducative, une collaboration avec le professeur documentaliste est nécessaire pour la gestion des élèves en dehors des heures de cours. Face à des tentatives de définitions locales de nos métiers, le SNES doit rappeler la spécificité de ces deux métiers avec fermeté et être vigilant sur les initiatives académiques ! ●

Virginie Pays

responsable académique professeurs documentalistes

Alfred Zami

responsable académique CPE, U et A Lyon



© Jean-Louis Mesguen

Le travail collectif des enseignants

Les savoirs enseignés au collège et au lycée ne requièrent pas de capacités intellectuelles extraordinaires. Et le commun des élèves les possède largement. Comment donc se fait-il que tant d'entre eux passent à côté ? Échaudés par l'amère expérience d'efforts qui produisent peu de résultats, certains renoncent. Cet échec nourrit une déception collective par rapport à l'idéal du collège unique et de la culture commune que nous essayons de transmettre à tous les élèves sans distinction d'origine sociale ou de passé scolaire. Et nous assistons impuissants à leur dérivation vers des orientations non choisies ou à leur mise à l'écart. L'institution préconise plusieurs solutions : l'adaptation-réduction de nos enseignements, le détour par l'expérience ordinaire, le ludique, l'individualisation et la différenciation des objectifs au sein de la classe. Mais toute remédiation spécifique bute sur le fait qu'il semble indispensable d'être traité comme tout le monde pour s'autoriser à penser ; qu'on n'apprenne bien qu'ensemble, dans la classe hétérogène.

Le collectif possède une force propulsive considérable. Or il est une ressource sous-exploitée de l'Éducation nationale, sous la forme du collectif élève pour apprendre, et surtout du collectif enseignant pour

mettre au point des leçons. Travailler avec des collègues d'autres disciplines offre l'approche de non-spécialistes mieux à même d'identifier les pièges de nos enseignements, d'anticiper les difficultés des élèves et de prévenir les « délits d'initiés » (Bonnelly). Le collectif fonctionne en effet comme un accélérateur-démultiplicateur de solutions pédagogiques. Mais l'institution ne prévoit rien pour l'analyse de pratiques, la fabrication de séquences à plusieurs, les visites croisées.

Au lieu de laisser travailler les enseignants ensemble, elle les « pilote », les « coordonne », les « évalue », les « préfetise ».

Au SNES, nous manquons de propositions concrètes pour faire réussir tous les élèves. Avec le travail en équipe, nous tenons peut-être une solution redoutablement efficace. Il n'y a bien sûr pas de recette pédagogique miracle, mais le collectif procure une satisfaction et une assurance professionnelle qui jouent comme un puissant vecteur de résistance et d'émancipation que le syndicalisme a tout intérêt à cultiver pour les luttes et la syndicalisation. Le SNES doit se mêler de ce qui se fait en classe et en amont. Ses revendications porteront d'autant plus qu'elles s'ancreront dans la réalité du travail enseignant. ●

Sylvain Marange, élu École Émancipée au BN



Pour en finir vraiment avec la précarité : un plan de titularisation ambitieux de tous les contractuels ?

Les mandats du SNES revendiquent « un plan de titularisation pour tous les contractuels, en poste ou au chômage, assorti d'une garantie de réemploi, accompagné de recrutements externes à un niveau suffisant pour stopper le recours aux contractuels ». Malgré les évolutions liées à la loi Sauvadet, ayant permis la nomination de 2 600 stagiaires pour 2013, nous sommes encore loin du compte pour permettre aux personnels concernés de stabiliser leur situation et couvrir les besoins en recrutement du service public.

C'est près de 55 000 enseignants contractuels qui assurent des missions devant les élèves. Dans certaines académies, comme Créteil (11 % des personnels) ou Versailles (6 %), on a atteint des records

à la rentrée 2013 ; les effectifs sont en hausse partout depuis ces trois dernières années ! Les académies les plus concernées sont celles où la démographie est la plus dynamique et où l'éducation prioritaire est majoritaire. Le recours à la précarité comme mode de gestion des ressources humaines est autant une source de souffrance pour des personnels non formés, qu'une casse organisée de l'école publique et une remise en cause des droits de tous les personnels.

Pour le personnel précaire, cette situation est une injustice (angoisse du renouvellement de contrat, fragilité face aux pressions, difficultés à faire valoir ses droits, crainte de se syndiquer...), mais elle est aussi un danger pour toute la profession : elle engendre l'instabilité des équipes et est utilisée pour diviser les solidarités et imposer aux précaires ce que les titulaires refusent.

La situation est donc ubuesque : on refuse la titularisation à des collègues en CDI, « pas assez bon pour devenir fonctionnaires, mais assez pour être devant élèves ». Face aux enjeux du recrutement, de la formation en général, mais aussi de la revalorisation de nos métiers, le SNES et la FSU doivent peser avec force dans les négociations dans l'EN et dans la FP : il faut exiger la titularisation de tous les précaires, l'arrêt du recrutement de non-titulaires, et en attendant, le réemploi des précaires, l'égalité d'accès aux indemnités, la clarification des critères d'affectation et de non-renouvellement selon des règles collectives en GT ou CA paritaires, la fixation de grilles indiciaires nationales et la redéfinition des règles de classement au bénéfice des collègues. En outre, nous devons exiger un corps de la Fonction publique pour les métiers d'aide aux élèves en situation de handicap. ●

Damien Besnard, École Émancipée, Créteil, 93



© DR

Recrutement des enseignants : sortir de la nasse

Personne n'est tombé dans le panneau de la communication ministérielle au sujet de la hausse des inscriptions aux concours. La crise du recrutement est bien là (968 postes restés vacants au CAPES 2013, soit 16 % des postes ouverts). Dégradation des conditions de travail, entrée dans le métier par la précarité, faiblesse des aides financières aux étudiants : qu'est-ce qui pourrait inverser la tendance ?

La nouvelle organisation confirme le problème de l'accumulation et de la contradiction des tâches pour les étudiants : les étudiants bachotent partiels et concours en M1 et jonglent l'année suivante entre leur M2 et leur service à mi-temps. Cette accumulation est facteur d'échec et fait obstacle à une formation de qualité, d'autant plus que nombre d'étudiants sont contraints de se salarier pour financer leurs études. Le mandat d'un recrutement à bac +6 ne prend pas en compte le fait que les femmes et les étudiants issus des classes populaires sont évincés des filières longues, pour plusieurs raisons, l'une d'elles seulement étant financière.

Par ailleurs, la mastérisation ne s'est pas accompagnée d'une réelle revalorisation. Et à la rentrée, les stagiaires agrégés, malgré leur M2, redescendent au 1^{er} échelon, tout comme les stagiaires certifiés qui n'ont qu'un M1. C'est une nouvelle preuve qu'il n'y a pas de lien mécanique entre revalorisation et élévation du niveau de recrutement. C'est plutôt l'effet d'un réel rapport de forces qui permettrait d'obtenir refonte de la grille indiciaire et augmentation de salaire.

Il est pourtant possible de concilier un recrutement des enseignants ouvert à touTEs les étudiantES, avec l'intégration de contenus propres à démocratiser l'école et faire de nous de véritables concepteurs de nos métiers. Pourquoi ne pas imaginer un recrutement à la licence, suivi de deux ans de formation rémunérée et intégrée,

donnant droit à la reconnaissance du diplôme de master, alors niveau de formation réel ? L'exemple de certaines écoles de la Fonction publique (ENA, École de la magistrature) montre que l'État recrute déjà à bac + 3 des élèves fonctionnaires dont la formation est reconnue comme un master et dont la rémunération est calculée selon le corps de titularisation et non pas le niveau de recrutement. En amont, des dispositifs de prérecrutement dès la L1 auront vocation à démocratiser l'accès au métier et à le rendre plus attractif. ●

Grégory Bekhtari, Romain Gentner et Marie Haye,
École Émancipée



Pour un statut gage d'un enseignement de qualité

Sous couvert de reconnaissance de notre « travail invisible », l'introduction de missions dans nos obligations de service les rendra obligatoires (avec un contrôle par le chef d'établissement, voire les collectivités territoriales), les démultipliera, dénaturera notre métier et conduira à l'annualisation. Missions et pondérations permettront d'individualiser les obligations de service, ce qui facilitera les pressions sur tel ou tel enseignant (accentuées entre autres par la mise en place de « contremaîtres »). Avec l'autonomie des établissements, accentuée par la loi Peillon de refondation de l'école, les indemnités et les pondérations pourront facilement être réduites ou disparaître.

Tout projet de redéfinition de nos ORS en termes de « missions-pondérations-indemnités-annualisation » ne peut constituer une base acceptable de discussion.

Il ne peut conduire, dans le contexte actuel de décentralisation de l'enseignement (lois Fillon de 2005, Peillon de 2013, et à l'Université LRU1 de 2007 et LRU2 de 2013), qu'à parachever ce

processus et accentuer les inégalités entre établissements, régions, élèves et enseignants. Les décrets de 1950 constituent aujourd'hui une barrière à la mise en œuvre complète des lois Fillon et Peillon. Pour ces raisons, nous, adhérents du SNES Faidherbe (lycée et CPGE), appelons notre direction syndicale :

- à se prononcer pour le retrait total et définitif du projet de Peillon de refonte des statuts de 1950 ;
- à refuser toute concertation sur la base du projet Peillon ;
- à refuser tout statut spécifique aux CPGE : dans le contexte actuel, celui-ci ne pourrait que conduire à un alignement vers le bas (statut équivalent aux PRAG ?), nous isolerait de nos collègues du secondaire, fragiliserait le statut d'agrégé ;
- à déclarer que toute amélioration des statuts ne peut se faire que sur la base des décrets de 1950 et a pour préalable le retrait définitif du projet Peillon. ●

SNES lycée Faidherbe, Lille



Statuts, métiers, parlons-en !

Depuis des mois le SNES discute avec le ministre une modification de notre statut. Si certains des aspects les plus controversés ont disparu (pas d'annualisation, les multiples tâches énoncées dans le volet 2 ont été remplacées par une référence au code de l'Éducation), des problèmes subsistent dans le projet. En premier lieu, il légalise les compléments de service, y compris dans une autre commune. Les heures de première chaire sont remplacées par des pondérations : certains collègues y gagneront, d'autres y perdront ; dans le contexte actuel, la pression pour que ces pondérations soient exclusivement prises en heures supplémentaires sera extrêmement forte, comme pour les quelques REP+ concernés eux aussi par des pondérations. Certaines décharges de services pour fonctions particulières (responsables de labo...) seront, elles aussi, remplacées par des indemnités.

Mais le plus important est que ce texte ne prévoit aucune véritable avancée : aucune réduction du temps de travail alors que, depuis 1950, le temps de travail des salariés a été baissé deux fois sans nous concerner ! Qui peut dire que le travail que nous faisons maintenant est moins pénible qu'en 1950 ?

Au lieu de ce projet nous voulons :

- Un rapprochement entre les corps d'enseignants en

prenant comme référence celui des agrégés dans la perspective du corps unique.

- L'ajout d'une réduction du temps de travail proportionnelle à celle des salariés qui sont passés de 39 heures à 35 heures, soit plus de 10 % de travail en moins (cela porterait le service des agrégés que tous les enseignants deviendraient à terme à 13,5 heures).
- Dans ce temps de service doit être inclus un temps de travail en équipe (pour le suivi des élèves mais aussi et surtout pour les préparations de cours et la réflexion didactique et pédagogique).
- La suppression de tout ce qui donne du pouvoir aux hiérarchies locales (indemnitaire, heures supplémentaires, décharges liées à certains services, etc.).
- La fin des services partagés (avec l'idée que des morceaux de services disponibles dans les établissements permettraient des dédoublements, des remplacements efficaces et du travail à plusieurs enseignants auprès des élèves).
- La reconnaissance de conditions de travail difficiles dans certains établissements justifiant un supplément de décharge pour le travail en équipe et une diminution de service supplémentaire pour alléger la semaine des collègues. ●

Laurent Boiron, Nolwenn Pontoizeau,
élu-e-s École Émancipée au BN



Projet Peillon = régression !

Le 12 février, « Vincent Peillon, ministre de l'Éducation nationale, se félicite de l'accord historique conclu sur l'évolution du métier d'enseignant du second degré [...] au terme de plusieurs mois de discussions avec les organisations syndicales représentatives ».

Avons-nous autant de raisons de nous réjouir ? Pas sûr du tout. Si Peillon a dû reculer suite à la puissante mobilisation des professeurs des classes prépas et s'il a dû, de peur de l'embrasement de tout le second degré, concéder le rétablissement des maxima de service hebdomadaires dans la discipline de recrutement, les nouvelles fiches « métier » du 12 février présentent fort peu d'évolutions par rapport à celles de décembre.

En tout cas, mises en regard de ces « fiches », la plupart des revendications du SNES demeurent non satisfaites.

Dans le meilleur des cas, il y a maintien de l'existant : l'ISOE, par exemple.

Sur de nombreux points, il y a clairement régression, notamment :

- remplacement d'actuelles décharges statutaires (heures de labo, de cabinet...) par des indemnités, au montant inconnu qui plus est ;
- suppression de l'heure de première chaire (au lieu de son élargissement à ceux qui ne pouvaient en bénéficier) et remplacement par une pondération plafonnée à 1 heure en lycée ;
- suppression sans compensation pour les collègues de STS : en clair, certains auront quelques miettes mais il y aura aussi beaucoup de perdants. Cela s'appelle du redéploiement ;
- suppression de la minoration de service pour effectifs pléthoriques et remplacement par une indemnité : c'est la porte ouverte au bourrage renforcé des classes ;
- le maintien des actuelles obligations de service des collègues des classes prépas n'est pas garanti : la négociation les concernant renvoyée à plus tard n'augure rien de bon dès lors qu'ils seront traités isolément ;

- pour les missions dites « complémentaires », définition locale du service par lettre de mission du chef d'établissement, ou allègement de service proposé par le CA ! Comment parler de « volontariat » quand de nombreux collègues sont étranglés financièrement et que le poids des chefs d'établissement s'accroît sur le déroulement des carrières ?

Et bien sûr, aucune réduction du temps de travail, ni revalorisation salariale, au contraire, puisque la rentrée 2014 s'annonce catastrophique et qu'on parle de gel de l'avancement.

Ce projet contient toujours d'inacceptables régressions. Le ministre Peillon, au lieu de se vanter d'un « accord », doit le retirer et ouvrir de vraies négociations. ●

Edith Danry, URIS, Côte-d'Or



Le ministre Peillon ressort son projet de remise en cause de notre statut et veut y impliquer les syndicats. Non au pacte voulu par Peillon, non à son projet

En ce mois de février, dans des centaines de collèges et de lycées les personnels sont en grève, notamment dans les Hauts-de-Seine, contre les dotations horaires pour la rentrée de septembre 2014, qui préparent une rentrée catastrophique.

Les personnels sont soumis depuis quatre dures années au blocage des salaires. Le président Hollande prépare le « pacte de responsabilité » visant 50 milliards d'économies.

Dans cette situation, Vincent Peillon a présenté mercredi 12 février ses nouvelles propositions de réécriture des décrets de 1950 qui s'inscrivent – qui peut en douter ? – dans cette politique.

Le 12 décembre, après la grève reconduite des professeurs de CPGE, devant la multiplication des motions d'établissements, pour éviter d'ouvrir « un deuxième front » après celui des rythmes scolaires, le ministre avait choisi de différer la publication de son projet.



© DR

C'est en fait le même projet, pour l'essentiel, que le ministre présente aujourd'hui, élagué – comme c'est souvent le cas lors de discussions – des formulations les plus provocatrices.

Les fiches inscrivent toujours la définition du temps de travail des enseignants dans le cadre de la réglementation générale de la fonction publique, les 1 607 heures, alors que, depuis 1946, la loi précise que notre statut est dérogoratoire au statut général.

Le service des enseignants n'est plus défini exclusivement en heures de cours mais serait toujours divisé en trois missions « missions d'enseignement », « missions liées à l'enseignement », « missions complémentaires ».

Ce qui permet qu'au lieu d'être défini par un décret ministériel, national, une partie du service des professeurs serait défini par « lettres de mission », par le « conseil d'administration ». Ce serait la fin de notre statut national, et un pas vers la territorialisation de l'Éducation nationale, comme cela est le cas pour la réforme des rythmes scolaires. Les décrets de 1950 sont « une digue protectrice ».

Le ministre Peillon veut, comme il l'a fait pour les rythmes scolaires, impliquer les syndicats dans la mise en œuvre de sa réforme et veut un « accord » ; on connaît les conséquences désastreuses que cela a entraîné pour le SNUipp.

Demander le retrait des propositions Peillon et l'ouverture de véritables négociations sur le temps de travail des enseignants et leur revalorisation est donc une nécessité. ●

Jack Lefebvre, URIS, jacklefebvre1@free.fr

Nos « métiers », agressés, doivent être défendus !

Fin novembre, les professeurs de CPGE, premières victimes (chronologiquement) de mesures d'austérité draconiennes rendues possibles par la remise en cause de nos statuts dans le projet Peillon, se sont mobilisés spectaculairement, et pour l'instant assez efficacement pour faire reculer le ministre. Si le soutien logistique du SNES à Paris nous a été précieux, si l'implication de plusieurs sections académiques et départementales a été sans faille, nous ne comprenons pas que le S4 ait accordé au projet de réforme de notre statut un accueil aussi favorable et qu'il ne soit sorti de sa grande discrétion lors du conflit (revendiquée le 18 janvier à Paris) que pour se féliciter publiquement « d'avancées significatives » une semaine avant notre grande journée de mobilisation !

Les promesses d'austérité contenues dans les annonces récentes de l'exécutif, suivies de propos tenus puis démentis de Peillon sur nos rémunérations, nous confirment dans l'idée que l'abrogation des décrets de 50 ouvrirait un boulevard à la baisse de nos rémunérations, à la déréglementation de notre statut et à un accroissement de notre charge de travail.

C'est vrai en CPGE : les ORS actuelles, certes imparfaites, représentent néanmoins correctement la réalité de notre charge de travail ; ce qui pose problème est le recours massif du ministère non à des postes mais

à des heures supplémentaires... dont il ose nous reprocher d'abuser ! Ainsi, l'enseignement d'informatique (2 ou 3 heures par semaine en CPGE scientifiques) sera assuré presque partout en heures sup par des collègues déjà en place (ou des universitaires, mais avec un statut de contractuel, donc une rémunération dérisoire). En allemand, en lettres classiques, où les fermetures et changements d'intitulés de postes menacent déjà, la fin de nos ORS ouvrirait la voie à des évictions massives de collègues.

Mais c'est vrai aussi dans le secondaire : en quoi la nécessité d'effectuer 10 heures en Première et Terminale pour obtenir une pondération d'1,1 (= 1 HSA) est-elle un progrès par rapport à la situation actuelle où une heure de décharge est accordée pour un horaire moindre ?

Dans la dernière version des « fiches GT » sur lesquelles le ministre se fondera pour mettre en œuvre son projet le 27 mars, nos garanties statutaires ne sont absolument pas préservées. Ou bien le SNES est capable d'obtenir une transformation profonde du projet Peillon – et il ne l'a pas encore prouvé –, ou bien il doit maintenant exiger son retrait. Le congrès est le lieu et le moment pour prendre une décision. ●

Les syndiqués SNES enseignant en CPGE
au lycée Carnot de Dijon



Période glaciaire...

À l'heure où nos salaires sont gelés depuis quatre ans et à celle où le gouvernement cherche à faire encore des économies, il semble ne plus savoir quoi inventer... Il serait désormais question de geler les avancements à l'ancienneté, d'étendre la durée des échelons. Certes Peillon a démenti, il n'empêche qu'il en a parlé devant témoins... Comment nous tondre davantage quand on n'a déjà plus rien sur le dos ? Telle semble la question.

Une autre question que Peillon ne se pose pas mais qui est très importante est tout de même celle de l'avancement. Il semble temps de rappeler que nous revendiquons le même avancement pour tous, sur la base la plus profitable aux collègues, c'est-à-dire le grand choix. Il ne peut être question d'allonger la durée des échelons mais de repenser la carrière des collègues en terme de progression. Un échelon supplémentaire pourrait être créé, la hors-classe supprimée... Chacun doit arriver en fin de carrière au meilleur salaire possible afin d'aborder sereinement la retraite.

Tout au contraire, les projets du gouvernement

semblent s'orienter vers une individualisation encore plus grande des carrières avec l'introduction dans l'Éducation nationale du Grade à Accès Fonctionnel qui existe déjà dans d'autres secteurs de la Fonction Publique. Le risque semble grand que ce nouveau dispositif ne profite qu'à quelques collègues, bien connus de l'administration et des corps d'inspection...

Rappelons enfin que la progression doit être déconnectée de la notation et que les inspecteurs ne doivent en aucun cas avoir leur mot à dire en ce qui concerne nos salaires.

Faudra-t-il attendre l'après-municipales, faudra-t-il laisser le gouvernement actuel mettre en place ce projet avant, enfin, de protester ?

C'est dès maintenant qu'il faut réagir, qu'il faut dire non à ces « bruits de couloirs », que le SNES et la FSU doivent appeler les collègues dans la rue, *a fortiori* dans le cadre d'une action intersyndicale, le 18 mars ou au mois d'avril, pour exiger l'ouverture de véritables négociations salariales ! ●

Nolwenn Pontoizeau et Laurent Boiron,
membres EE au BN



CPE : la reconnaissance passe par des actes !

À l'heure où s'ouvrent les discussions sur le métier, force est de constater que certaines questions cruciales ne semblent pas vouloir être abordées par le MEN : les obligations réglementaires de service, de même que la rémunération ne sont qu'effleurées. Comment, dans ce cadre-là, prétendre actualiser notre circulaire de missions ? Historiquement, la mise en place de l'ARTT en 2002 ne s'est pas accompagnée des créations de postes, causant ainsi une surcharge de travail. De plus, l'arrêt d'application mal ficelé est générateur de souffrances, voire de conflits, tant la prise en compte des horaires ainsi que des dépassements est problématique... Nombre de collègues sont contraints sur un emploi du temps minuté de 36 h 40 sans récupération des dépassements, ne disposent parfois que de 20 minutes pour déjeuner ou au contraire voient leur journée artificiellement découpée au mépris des personnels et du travail effectué auprès des élèves et des équipes.

Quid de la reconnaissance du métier dans ces conditions ?

Le CPE doit bénéficier d'un cadre de travail clair et objectif, qui ne peut être soumis aux pressions des hiérarchies locales. À ce titre, la publication d'une circulaire nationale d'application sur le temps de travail incluant la question des dépassements est incontournable. Mais le respect des obligations réglementaires de service ne peut s'affranchir des conditions dans lesquelles le métier s'exerce. Le nombre d'élèves à prendre en charge est décisif, tant pour la qualité du suivi éducatif que pour la quantité de ce travail. Cette charge souvent excessive est chronophage et génératrice de frustrations professionnelles qui disent l'urgence d'une réflexion institutionnelle sur le ratio d'élèves à suivre pour un CPE. C'est pourquoi une norme nationale d'implantation des postes en fonction d'un nombre d'élèves ou de classes maximum à prendre en charge apparaît comme indispensable.

Cadre A, concepteur de son métier, le CPE doit disposer d'une autonomie professionnelle reconnue, que ce soit dans ses choix éducatifs ou dans

les actions à mettre en œuvre dans le cadre du projet d'établissement. Enfin, la rémunération des CPE doit clairement être posée afin que le décrochage salarial par rapport aux enseignants soit comblé (alignement de l'ISOE, part modulable ou NBI en fonction des effectifs...), que les missions complémentaires à l'activité principale puissent être rémunérées (réfèrent décrochage ...) et que le bénévolat ne soit plus la règle ! ●

Carole Samouiller, Mohamed Atia, Yves Bourely,
S3 d'Aix-Marseille



Pour une formation de haut niveau, émancipatrice et démocratique !

Le ministère prétend refonder la formation des Enseignants en plaçant les concours en fin de M1, en affectant les lauréats en responsabilité à mi-temps et en donnant aux épreuves des concours une coloration plus professionnelle. Une bonne chose ? Certes, les étudiants seront payés un an plus tôt. Mais ce n'est pas en juxtaposant les tâches (préparer le concours puis être titularisé, et valider un master) et les statuts (étudiant et fonctionnaire-stagiaire) que l'on évacue la question de la professionnalisation : la construction des savoirs professionnels en M1 sera orientée par leur utilisation en vue des concours. En M2, les enseignants stagiaires seront encore invités à reproduire ce qu'ils auront observé chez les enseignants « chevromnés », d'autant plus que les rectorats qui ont depuis la mastérisation la main sur la mise en œuvre concrète de la formation, la désignation des tuteurs et la titularisation, semblent devoir la garder (le poids de l'État-employeur dans la formation n'est donc pas forcément moindre lorsque le recrutement est tardif). Comment, d'ailleurs, la formation serait-elle améliorée alors que la place du concours et l'insuffisance des budgets liée à l'autonomie des universités conduit à une baisse sévère



du volume de formation ? L'expérience montre que repousser le recrutement ne résout pas ce problème. Pour que la formation n'aboutisse pas à une « conformation », mais permette aux enseignants d'être concepteurs et de lutter contre la reproduction des inégalités scolaires, il faut la penser après un concours à bac + 3, sur au moins deux années, avec reconnaissance d'un master. La formation professionnelle pourra alors être une formation véritablement intégrée.

Débarassés de la contrainte du concours, les stagiaires pourront se projeter dans l'entrée dans le métier de manière progressive, en travaillant à la fois sur les objets disciplinaires (maîtrise des savoirs mais aussi des enjeux épistémologiques de leur discipline) et professionnels. Des équipes pluricatégorielles (universitaires, formateurs ESPE, tuteurs) doivent pouvoir travailler ensemble pour élaborer des formations alternant pratique réflexive du terrain et savoirs issus de la recherche, auxquels les stagiaires seraient véritablement initiés. Cela permettra aussi de construire une culture professionnelle commune, y compris avec le premier degré. ●

Grégory Bekhtari, Romain Gentner et Marie Haye,
École Émancipée

Le projet Peillon : une offensive décisive contre notre statut - la direction du SNES doit cesser de le soutenir, en exiger le retrait, défendre les décrets de 50

Le 10/02, après deux mois de black out, une « fiche métier » était publiée ; elle est commentée par la direction de notre syndicat qui y découvre de très nombreux « acquis du SNES ». Le 12/02, après la dernière réunion officielle du groupe de travail, qui a travaillé deux mois à l'insu des syndiqués, le ministère publie le contenu du projet. Le jour même la direction du SNES publie un communiqué qui voit dans les « nouvelles propositions » une « identité professionnelle sécurisée » et même dans certains cas une amélioration de l'existant. Il faut dire que depuis des semaines, la direction se répandait en critiques contre les décrets de 1950.

Qu'en est-il ? Chacun peut le constater : l'essentiel de ce que le gouvernement avait annoncé en décembre est maintenu. Ainsi en écrivant : les enseignants « participent aux actions d'éducation principalement en assurant un service d'enseignement », le projet Peillon fait sauter le verrou des décrets statutaires de 1950. Il intègre donc dans les services, sans possibilité de se défendre, toutes les « missions » diverses et variées à la discrétion du chef d'établissement, et sous couvert des CA et des conseils pédagogiques. L'application immédiate en REP+ c'est que les réunions de concertation hebdomadaires viennent en plus des 18 heures. De même, en donnant un réel contenu au projet d'établissement, le projet Peillon prépare l'explosion du caractère national de l'enseignement, y compris pour les programmes.

La disparition des décharges est presque totale, pour être remplacées par la pondération de 1,1 et un régime indemnitaire. Ce taux de pondération des heures de Terminales et de Premières permet de



© Jean-José Mesguen

réaliser des économies face au volant d'heures supplémentaires qui existait auparavant. Pour les services en CPGE ou BTS, le texte ne peut produire qu'un seul effet : la baisse des rémunérations.

En conséquence il faut que la direction de notre syndicat caractérise le projet Peillon pour ce qu'il est : une attaque contre le statut des enseignants, le début de la liquidation des décrets de 1950. La direction du SNES doit donc rejeter ce projet, ne pas participer à la « phase de rédaction » des textes. La direction du SNES doit se prononcer pour la défense inconditionnelle des décrets de 1950 auxquels l'ensemble de la profession est si profondément attaché. ●

Thierry Faugier, *Front Unique (CA académique Clermont)*

Le travail dans toutes ses dimensions

Les situations de tensions professionnelles qui conduisent aux pathologies de souffrance au travail ont fait l'objet d'études dans nos publications syndicales. Comment sortir du paradoxe d'une situation très fortement dégradée et de l'absence de traduction en mouvement collectif visant à la dépasser ?

Formulons l'hypothèse que les analyses globales proposées par le syndicat sur les évolutions du travail ne trouvent pas ou peu d'échos dans la profession car elles méconnaissent le travail dans ses aspects microscopiques. Pour étayer ce propos, empruntons quelques enseignements de l'ergologie. Le travailleur, mobilisé comme sujet et acteur, fait des choix, selon des critères de qualité, des valeurs, de son idée du « beau travail ». Il mobilise des marges de manœuvre et finalement, ne fait jamais exactement ce qu'on lui demande. En réinterprétant les consignes et en réalisant un travail qui comporte toujours une part d'imprévisible, il n'est jamais dans l'application mécanique d'une prescription. Il n'en sort pas indemne non plus à cause du déni qu'a l'institution de cette intelligence au travail.

Syndicalement, nous avons du mal à nous emparer de ces résistances informelles, individuelles ou collectives



qui constituent pourtant le creuset où se construit la cohésion de nos professions. C'est ce travail de renormalisation des règles prescrites qui rassemble, donne des perspectives émancipatrices au travail.

C'est ainsi qu'au S3 de Dijon, avec l'équipe de militants du chantier travail de l'institut de recherche de la FSU, nous sommes allés questionner le travail dans ses aspects les plus invisibles. À se saisir du réel de l'activité pour réfléchir à tous les niveaux, local, départemental, académique à des formes renouvelées d'action syndicale localisables en temps et en lieux, c'est tenter de comprendre le travail pour le transformer. Mais la vie militante, centrée sur des questions d'emplois ou plus globales, ne permet pas qu'on prenne à bras-le-corps la question du travail dans toutes ses dimensions. Cela reste une activité périphérique de notre syndicat qui n'a pas la place centrale qu'elle devrait occuper et qui n'est pas pensée stratégiquement avec les autres composantes de l'action syndicale auxquelles nous sommes habitués et que « nous savons bien faire ». Nous en payons le prix fort par notre incapacité à mobiliser les collègues sur les revendications qu'ils se donnent. C'est une des raisons pour laquelle nous laissons, bien malgré nous, le métier et ses acteurs se faire maltraiter. ●

S3 Dijon

Conditions de travail des TZR

Une enquête sur les conditions de travail des TZR a été lancée dans l'académie de Dijon. Cumul de onze progressions à mener de front dans deux établissements, impossibilité de participer à la vie collective de l'établissement (CA) ou même de rencontrer les différents membres de l'équipe éducative lorsque le service est partagé sur plusieurs établissements incluant des déplacements dépassant dans certains cas 12 heures par semaine... Des situations catastrophiques et scandaleuses côtoient des situations de TZR plus confortables (affectation à l'année dans un seul établissement pour un temps complet)... Pour autant, l'amertume est grande et très largement partagée, d'être nommé sur zone de remplacement pour une fonction qui n'est très majoritairement pas choisie, qui n'est pas reconnue et dans laquelle les tensions du métier sont exacerbées.

Dans notre académie, comme dans les autres, nous menons la bataille pour améliorer des situations individuelles, pour obtenir des avancées en termes de prise en charge des déplacements, pour

conserver les heures de décharge statutaires, pour la transparence et l'équité de traitement des affectations... Mais cela ne suffit pas pour qu'il y ait pour tous des améliorations qualitatives des conditions de travail. Et pourtant, les attentes sont très fortes chez les TZR, qui sont davantage syndiqués que les autres titulaires. Enfermés dans une logique académique, nous n'arrivons plus à impulser de dynamiques de mobilisations propres à construire un véritable rapport de forces. Chaque avancée que nous obtenons s'accompagne d'une régression ailleurs, chaque avantage propre à notre académie est susceptible d'être remis en cause car « d'autres académies ne font pas comme ça ». Une action pensée collectivement au niveau national et mise en œuvre de façon coordonnée dans les S3 pour de vraies améliorations, notamment en terme d'indemnitaire, et une harmonisation par le haut des pratiques de gestion académiques est indispensable pour le service public du remplacement bien mis à mal, et nos collègues TZR, maltraités dans leur travail. ●

S3 Dijon

CPE, passer du rêve à la réalité !

Après le contenu du référentiel de compétences pour la formation, les discussions entamées sur le métier par le ministère vont-elles ouvrir une perspective nouvelle ? Le chemin est encore bien long...

Le métier réel risque encore d'être éloigné du métier souhaité tant que certaines conditions ne sont pas réunies. Pour cela, le ratio CPE/élèves reste déterminant. Dans certaines académies les moyens « liés » aux 159 « créations » pour la rentrée 2014 ont bien souvent été absorbées pour « compenser les surconsommations » du BOP « vie de l'élève » dans le cadre de la LOLF. Dans d'autres académies, elles ont comblé quelques vides mais sont loin d'être suffisantes pour améliorer significativement ce ratio.

Le mandat du SNES d'un CPE pour 250 élèves est donc plus que jamais pertinent. Il correspond aux conditions d'un suivi des élèves efficace, au besoin des élèves et à leurs attentes à l'égard des CPE. Certes ces attentes ne sont pas les mêmes selon les types d'établissement et le taux de CSP défavorisées, la présence d'un internat, le nombre de demi-pensionnaires, etc., mais il correspond à un suivi individualisé pour la réussite de chacun.

Cette amélioration du ratio exige une politique de recrutement extrêmement ambitieuse : il s'agirait de porter le nombre de CPE de 11 000 à 17 ou 18 000 ! Cela suppose un vrai plan de recrutement pluriannuel mais aussi... un vivier suffisant de candidats ! Or l'attractivité du métier souffre de l'absence d'un réel débouché de

carrière. Il est donc urgent de remettre l'accent sur la création d'une agrégation d'éducation. Cela permettrait également d'irriguer de CPE le corps d'inspection ! Notre revendication d'un corps d'inspection issu du corps prend ici tout son sens.

Cette agrégation d'éducation n'est pas le seul élément apte à rendre plus attractif le métier : une revalorisation substantielle des salaires et l'avancement au rythme le plus rapide pour tous, le respect des 35 heures, seraient aussi des éléments déterminants. Il en est de même

de l'assurance de la reconnaissance de notre autonomie professionnelle et de notre expertise au croisement de l'éducatif et du pédagogique, car c'est la seule façon d'échapper aux pressions hiérarchiques locales quant à l'exercice du métier. Alors, pour un métier au service d'une nouvelle phase de la démocratisation qui ne soit pas un mirage, continuons d'agir ! ●

Jean-Marie Barbazanges, CPE, académie de Rouen

Guy Bourgeois, CPE, académie de Reims

Place du concours et niveau de qualification : sortir de la confusion

Notre mandat de recrutement après le master repose sur ce postulat : abaisser la place du concours dans le LMD aboutirait à une déqualification. Mais, comme la formation initiale ne s'améliore pas depuis la mastérisation, et que la LRU n'a rien arrangé, on réitère la nécessité de voies de prérecrutements pré-professionnalisants, avec engagement à servir, mais pas trop, car il faut bien toujours anticiper les échecs aux concours... Censés régler la question des étudiants d'origine modeste et des femmes, qui subissent le plus fort les effets de l'allongement du nombre d'années d'études requis, ces dispositifs ignorent les causes autres que financières de leur éviction de toutes les filières longues. On perd aussi de vue que la professionnalisation est impossible tant que l'on est étudiant. Cela revient à préférer à une vraie voie de formation, une conformation par l'ESPE et l'institution, pendant la seule année de stage, dangereuse pour nos métiers comme pour la conception syndicale exigeante que nous nous en faisons.

Un concours avant le master, puis une formation en alternance de deux ans, permettant une réflexion sur les pratiques professionnelles éclairée par la recherche, supposeraient-ils déqualification de

nos corps et éloignement de toute perspective de revalorisation et d'unification par le haut ? Est-ce parce que le ministre abaisse la rémunération à l'entrée de la profession en même temps que la place du concours à M1 ? Rien ne l'imposait, sinon un élitisme républicain de mauvais aloi et la mesquinerie, auxquels il nous appartient de répondre par le rapport de force nécessaire. Pour la plupart des professions « réglementées » de haut niveau (magistrat, ingénieur...), la formation professionnelle a lieu après la réussite au concours d'entrée dans une École, dont la sortie est soumise à la seule vérification du niveau exigé de qualification spécifique.

Un concours placé en licence, suivi de deux années de stage rémunérées, d'une validation du niveau de qualification atteint (M2 professionnel) et d'une titularisation sur cette base, pourra seul redonner sens à nos mandats de défense de professions menacées par le tarissement de leur propre vivier, sans remettre en cause ni leur qualification ni leur unification tant souhaitée. ●

Bernard Camelio, Marie-Hélène Faucou-Cornillet, Marie Haye, Igor Martin, Emmanuel Séchet, Anne Valeau (Nantes)

L'égalité au cœur du syndicalisme

À l'heure où les milieux ultraractionnaires et d'extrême droite remettent en cause les droits des femmes avec une force sans précédent depuis les années 30, la mobilisation pour défendre l'égalité femmes/hommes doit être une priorité du mouvement social, et en particulier syndical. Après le programme de SVT en Première, c'est l'ABCD de l'égalité dans le premier degré et le concept de genre qui sont pris pour cible par ces défenseurs du patriarcat.

Les responsabilités d'un syndicat enseignant sont doubles : s'il doit, comme les autres syndicats, défendre l'égalité des salarié-e-s en terme de salaires, de promotion, de retraites, etc. ; défendre les droits des femmes à disposer de leur corps (contraception et avortement), il doit aussi travailler à outiller les collègues pour qu'ils/elles puissent porter à bras-le-corps une éducation non sexiste à l'École.

Comme nous l'apprennent les sciences de l'éducation et la sociologie, l'École reproduit et accentue non seulement les inégalités sociales, mais aussi les inégalités de genre. Que ce soit à travers les manuels scolaires, la gestion de classe, les appréciations et l'évaluation, les contenus enseignés, l'accompagnement à l'orientation, etc., l'École reproduit les stéréotypes de genre et discrimine. Les enseignant-e-s n'étant pour la plupart

pas formé-e-s, ils/elles sont les vecteurs bien involontaires de ces processus.

Alors que le gouvernement recule face aux attaques de la « Manif » pour tous », il est plus que jamais nécessaire que le SNES revendique un effort sans précédent de formation des enseignant-e-s, permettant de travailler dans les classes à la déconstruction des stéréotypes et à une réflexion dans chaque établissement sur les violences sexistes à l'École. Il faut parvenir à faire autre chose que de constater que rien

ne change : l'orientation toujours aussi différenciée suivant le sexe, les inégalités professionnelles et salariales, les mortes sous les coups du conjoint ou ex... Il faut changer la donne, cela passe par nous !

Puisque l'éducation a un rôle de premier ordre à jouer pour déconstruire les racines des discriminations sexistes et des violences de genre, le SNES doit se mobiliser. C'est sur ce terrain que se joue une course de vitesse entre deux projets de société : celui que défend l'extrême droite et celui que le mouvement syndical et social doit porter.

À cet égard, le texte du thème 3 est tout à fait insuffisant pour servir de mandat au syndicat dans la période. ●

Sandrine Bourret, École Émancipée, Créteil



Le professeur documentaliste : un certifié pas comme les autres !

Le professeur documentaliste est un certifié pas comme les autres : au quotidien, il jongle avec une double mission (gestion et pédagogie) qui confère toute sa richesse au métier. Si les revendications liées à notre rôle de gestion font consensus au sein de la profession, la présente contribution a pour objectif de mettre en débat les différentes problématiques liées à notre rôle d'enseignant et à sa prise en compte dans notre temps de service.

Si aujourd'hui, 25 ans après la création du CAPES, il y a une réelle et persistante interrogation sur l'avenir du métier de professeur documentaliste, c'est que subsiste un flou sur ce qu'il doit enseigner. La définition et la formalisation de contenus en Information-Documentation sont aujourd'hui cruciales pour clarifier notre rôle d'enseignant au sein de l'établissement et mettre fin aux tentatives

institutionnelles de nous intégrer à l'équipe Vie Scolaire. C'est l'une des conditions nécessaires pour devenir des enseignants à part entière.

Ces contenus devront faire l'objet d'un cadrage national intégrant des horaires dédiés dans le service des professeurs documentalistes. En l'absence d'instructions officielles en lien avec les programmes, les pratiques hétérogènes tendent à s'accroître sur le terrain : des collègues ne pouvant assurer leur rôle pédagogique face à des chefs d'établissement autoritaires favorisant les missions d'accueil des élèves, mais aussi des collègues « débordés » par un nombre important de séances pédagogiques hebdomadaires (et sans prise en compte du temps consacré à la préparation de celles-ci !). Sans préjuger des travaux du CSP et de leur incidence pour une évolution (positive ?) de nos missions, comment concilier et articuler, au sein de notre syndicat, l'absence de contenus et notre identité enseignante notamment dans nos revendications ? Les congrès précédents ont acté la création d'une agrégation en Information-Documentation, une inspection spécifique, l'attribution de la part fixe de l'ISOE.

Face à l'évolution de notre métier, de nombreuses questions se posent aujourd'hui notamment pour une meilleure prise en compte du temps consacré à notre rôle d'enseignant : faut-il identifier dans les services un temps d'enseignement et de gestion ? Notre temps de service est-il en adéquation avec l'évolution de nos missions ? Comment assurer aujourd'hui pleinement et sereinement notre rôle d'enseignant ? Comment améliorer nos conditions de travail ?

De la réponse à celles-ci pourront alors émerger de nouvelles revendications pour notre profession. ●



© DR

Contre les projets Peillon de refondation des statuts

Les fiches adressées le 12/02 aux syndicats confirment le projet Peillon de casse des statuts : la position adoptée le 7/01/14 par l'AG du lycée Germaine Tillion (Saint-Bel 69) garde toute son actualité.

Nous refusons les mesures conduisant à l'annualisation de nos services par « la réglementation appliquée à l'ensemble de la fonction publique », qui nie la spécificité de notre métier.

Nous refusons la mention d'« horaires de référence » à la place de « maxima » de service qui ouvre la porte à des hausses d'horaires d'enseignement.

Nous refusons la redéfinition de nos obligations de service en « missions », « d'enseignement, liées à l'enseignement et complémentaires », qui risquent de noyer notre métier d'enseignant dans d'autres activités qui ne sont ni de notre ressort ni de notre compétence. Ces missions complémentaires seraient obligatoires, alors que nous pourrions jusqu'alors choisir de les effectuer selon nos disponibilités. Elles viendraient s'ajouter à notre charge de travail sans qu'une rémunération soit clairement prévue pour cela.

Nous refusons la suppression des heures de décharge déjà bien entamée avec la réforme précédente et leur remplacement *a minima* par une pondération de 1,1 heure en Terminale, tout à fait insuffi-

sante. Nous refusons de même le saupoudrage de primes pour quelques missions en lieu et place d'une revalorisation indiciaire générale. Ces mesures montrent une volonté de rentabiliser les personnels au moindre coût.

Nous refusons la remise en cause des statuts de 1950, dont l'objectif est de supprimer la référence nationale de l'Éducation en l'adaptant aux objectifs régionaux et locaux en subordonnant nos missions, ainsi que les programmes, aux projets locaux et à la hiérarchie locale à travers les projets d'établissement, contrats d'objectifs, conseils pédagogiques...

Nous refusons le démantèlement du diplôme national du baccalauréat déjà engagé en particulier avec l'évaluation en cours d'année en langues vivantes [...]. Nous refusons par conséquent la transformation à terme du baccalauréat national en diplôme local qui introduirait des inégalités inacceptables entre les élèves.

Pour ces raisons (et d'autres) nous considérons que les projets Peillon sont inacceptables et nous demandons aux organisations syndicales d'en exiger le retrait, et d'organiser la défense de notre métier, de nos conditions de travail et de nos statuts par des actions syndicales unitaires. ●

Claire Kizilian (*secrétaire de S1*)

CPE : reprendre la main sur notre métier

Par son engagement initial aux côtés des personnels dès les années 70, puis par ses contributions multiples, le SNES a pris une place particulière dans la réflexion sur les évolutions du métier de CPE, alors qu'au contraire des enseignants, aucune association n'est parvenue à fédérer durablement la profession autour d'elle. Au-delà de l'apport de chercheurs ou d'universitaires pour délimiter les attendus d'un métier, il est de la responsabilité de l'institution, donc de ses corps d'inspection d'en porter une vision pertinente qui légitime son action au sein du système éducatif. À de rares exceptions près, ça n'a pas été le cas pour les CPE.

Malgré le soutien à sa création d'inspecteurs vie scolaire visionnaires, la profession souffre depuis une vingtaine d'années des aléas de ce groupe de l'inspection générale aux objets multiples. Devenue « Établissements et VS » au début des années 90, elle a en charge des métiers aux objectifs divers : CPE, enseignants-documentalistes, personnels de direction.

Au gré des alternances politiques, elle s'est étoffée de responsables issus des cabinets précédents. Elle regroupe de ce fait une palette de personnalités aux nuances politiques affirmées et dont l'attache avec les métiers varie trop souvent à cette aune. Une infime

minorité d'entre eux a un jour exercé celui de CPE et l'évolution de leurs missions les a progressivement éloignés des problématiques éducatives de terrain pour s'orienter vers le management. En parallèle, le recrutement des IPR-EVS, de plus en plus marqué du sceau du premier degré, illustre et accroît cet éloignement.

Depuis les années 2000, l'inspection EVS a tenté de réorienter les missions des CPE vers la sphère du pilotage des EPLE. Rapports, publications, diffusion d'un protocole d'inspection éloigné du quotidien professionnel, ont accru le décalage entre la profession et une inspection censée orienter et évaluer son activité. Un des enjeux majeurs du débat actuel sur les missions des CPE, c'est de reprendre la main sur notre métier en accédant à un corps spécifique d'inspecteurs.

Une inspection qui envisage la mission éducative des CPE dans sa complexité, conçoit la formation continue, sache conseiller les collègues dans leur pratique pour que la vie scolaire de l'élève en redonne le centre de gravité. Outre une perspective de carrière, ce corps permettrait la reconnaissance d'un triptyque professionnel – entrée dans le métier-exercice-évaluation – enfin cohérent et stabilisé. ●

Secteur CPE du SNES

Porter un projet alternatif et ambitieux pour le recrutement et la formation des personnels

Le recrutement et la formation initiale des enseignantEs constituent des enjeux majeurs pour l'avenir même de la profession. Pourtant, les propositions des rapports préparatoires passent une nouvelle fois à côté. Ainsi, le texte du thème 2 critique la place du concours externe en fin de M1, au motif qu'elle « éloigne la perspective d'unification des corps et d'élévation générale du niveau de recrutement », et demande en conséquence une année de préparation au concours financée par l'État. Mais l'essentiel n'est pas là : c'est que l'actuel système de recrutement est une énorme fabrique de « reçuEs colléEs » disponibles pour les recrutements de précaires. Ainsi, dans de nombreuses universités, des étudiantEs reçuEs colléEs ne peuvent ni s'inscrire en M2 ni s'inscrire une nouvelle fois à la préparation du concours.

C'est bien la place du concours en fin de M1 qu'il s'agit de remettre en cause, mais le texte préparatoire n'en dit rien !

De même, la forte disparité des situations d'une université à l'autre, d'un ESPE à l'autre, est dénoncée. Mais proposer « un cadrage national fort », des moyens « fléchés et pérennes », c'est se bercer d'illusions si on ne remet pas en cause l'autonomie des universités, si l'on ne revendique pas clairement l'abrogation des lois LRU 1 et LRU 2.

Il faut arrêter de s'illusionner sur l'élévation du niveau de recrutement comme levier de la revalorisation, et défendre la notion de niveau de qualification.

Il faut militer pour un projet véritablement alternatif, c'est-à-dire mobiliser et revendiquer sur :

- des concours à l'issue de la troisième année de Licence, ouverts à toutE titulaire d'une Licence, avec possibilité de suivre plusieurs fois la préparation si nécessaire ;

- l'autonomie complète des structures de formation (école ou institut), tant à l'égard des universités qu'à l'égard des corps d'inspection et des hiérarchies, la formation doit être nationale ;
- deux années de formation professionnelle rémunérée après obtention du concours pour toutes les catégories d'enseignantEs, et donnant lieu à une validation finale de titularisation ;
- une première année de fonctionnaire titulaire permettant d'articuler acquis théoriques et pratiques pédagogiques, ainsi qu'une entrée progressive dans le métier ;
- la reconnaissance pleine et entière d'un niveau de qualification à Bac + 5, comme c'est le cas par exemple pour les écoles d'ingénieurs. ●

Raymond Jousmet, *Émancipation*



Défendre et améliorer les statuts et conditions de travail

Le ministre avait présenté un projet de réforme des statuts des enseignant-e-s et avait provisoirement reculé face aux réactions des personnels (grèves, AG...). La direction du SNES – UA comme EE – n'a pas combattu ce projet. Ainsi *L'Université Syndicaliste* indiquait que « *Les orientations du ministre tracent une piste qui va dans le bon sens* », avant de le caractériser au dernier moment comme « *inacceptable en l'état* ».

Le ministère vient de présenter une nouvelle version, devant servir de base à un projet de décret, elle est toujours aussi inacceptable :

- organisation du métier en « missions » : c'est une brèche pour annualiser une partie du temps de travail, à savoir les missions non comprises dans les maxima de service hebdomadaires (référence à un décret de la Fonction Publique organisant le temps de travail sur une base de 1607 heures annuelles) ;
- et donc logiquement la possibilité d'allonger les tâches (= la charge de travail) impossibles par la hiérarchie (l'impressionnante liste de tâches du projet précédent remplacée par une référence au code de l'éducation qui revient à peu près au même) ;
- remplacement en lycée des heures de première chaire par des « pondérations » ouvrant la voie à la multiplication des heures supplémentaires ;

- pouvoirs renforcés de la hiérarchie locale (qui encadre la « liberté pédagogique » proclamée, qui attribue des indemnités remplaçant des décharges horaires existant actuellement...).

... autant d'atteintes aux conditions de travail, porteuses d'une gestion managériale et finalement de la casse des statuts nationaux.

Pourtant la direction du SNES approuve ce projet, alors que l'urgence serait de demander leur retrait (et non de discuter leur application dans des « groupes de travail »)... mais aussi de partir des mobilisations actuelles des établissements contre les conditions de la rentrée 2014, qui montrent à quel point les conditions de travail sont dégradées. Et donc impulser l'action revendicative par la grève pour :

- faire reculer le ministère sur ce projet en imposant son retrait ;
- lutter contre les conditions de la rentrée scolaire, dans l'unité du premier et du second degré ;
- porter des perspectives de rupture, sur les conditions de travail (réduction des effectifs, retour aux horaires nationaux, suppression des contre-réformes, baisse du temps de service pour toutes les catégories et suppression des dispositifs d'annualisation) comme sur la politique éducative d'ensemble. ●

Quentin Dauphiné, lycée M. Janetti (83), *Émancipation*

En classes préparatoires : pour de nouvelles propositions

Les professeurs de classes préparatoires se sont mobilisés en novembre et décembre derniers pour réagir contre une attaque frontale du ministère visant à dégrader leurs conditions de travail. Cette action exemplaire, alliant initiatives locales et mots d'ordre nationaux, où le SNES, et en particulier son secteur prépa, a pris toute sa place, a abouti au retrait des projets initiaux et néfastes. Il ne faut pas en rester là, le rapport de force établi doit nous conduire à faire des propositions qui clarifient, en les améliorant, les services et les rémunérations des professeurs de CPGE et de DCG. Les débats ont prouvé que cette ligne était largement partagée, alors voici quelques propositions :

- alignement à 9 heures des maxima de service de tous les professeurs de prépa en service complet ;
- pour les services partiels, pondération à 1,67 (1+2/3) de chaque heure faite en prépa ;
- intégration des heures qui sont assujetties au poste de nomination dans le salaire, sous forme de bonification indiciaire, ces heures seront appelées « heures complémentaires » ;
- réduction des changements de programmes annuels qui sont le lot des disciplines littéraires ;

- augmentation programmée sur plusieurs années de l'effectif du corps des chaires supérieures, afin de le porter à 4 000, prise en compte de l'ancienneté dans les nominations. Il deviendrait ainsi accessible rapidement à tous les professeurs de prépa, avec un débouché vers l'échelle lettre B ;

- allègement de service lorsqu'un professeur a plus de 100 élèves (minimum à définir) en responsabilité sur plusieurs classes ou dédoublements de groupes.

Concernant les effectifs, le SNES doit se battre prioritairement contre les sureffectifs en demandant une réglementation claire et limitative, pour aboutir à une meilleure répartition sur tout le territoire, favorisant ainsi l'accès des jeunes issus de milieux modestes en prépa. D'autre part, il ne faut pas pénaliser les collègues qui se démènent pour promouvoir leurs prépas face à des difficultés de recrutement, qui sont aggravées par une concurrence stérile à l'intérieur du service public et il faut pouvoir maintenir la diversité d'options dans les prépas littéraires. ●

Jean-Hervé Cohen, Armelle Expert, Viviane Gaggioli, Françoise Lachize

Pour une médecine du travail des enseignants

Les enseignants sont les seuls (ou presque !) salariés à être exclus de ce service de suivi de la santé du personnel. Les employés des impôts ont droit à un contrôle tous les cinq ans, les agents territoriaux chaque année ou tous les deux ans.

Les fonctionnaires en contact régulier avec les enfants et les adolescents sont écartés de ce système permettant un dépistage rapide de certaines maladies cardiaques, pulmonaires, auditives, etc.

D'où vient cette ségrégation ? Peut-être d'une époque où les

remboursements relatifs à la santé étaient encore corrects et où les enseignants passaient pour des gens nantis, capables de se payer des visites régulièrement ! Il en est tout autre aujourd'hui avec les frais de médecine qui connaissent une inflation. Alors que le prolongement des carrières va conduire nos collègues à des difficultés quotidiennes dans la tenue des classes ! Il est quand même étrange que cette question primordiale soit rarement évoquée dans les discussions syndicales ! ●

Gérard Lemaitre, lycée Jacquard, Caudry

Euro-accompagnement de la casse ou syndicalisme de résistance ?

Après 35 ans de militantisme SNES, me voici à la retraite avec un sentiment d'angoisse : tous les acquis sociaux issus de 68, du CNR et de 36, toutes les avancées démocratiques issues de 89 et des Lumières sont détruits ou dévoyés. Or, non seulement notre syndicat assiste, impuissant, à cette offensive mortelle, mais il est désorienté. Alors que la majorité des ouvriers a compris que Hollande est dans le camp d'en face et que l'« Europe sociale » n'est que mensonge, la direction du SNES guette encore le « changement » promis par Hollande ! À ce compte, notre statut, l'Éducation nationale, notre République une et indivise seront rapidement broyés par la tenaille que les forces anti-républicaines referment sur le peuple : celles du *Parti Maastrichtien Unique* (vraie droite et fausse gauche rampent devant Bruxelles et le MEDEF !), celles de l'UM' Pen en gestation, et celles des régionalistes qui veulent reconstituer les provinces d'Ancien Régime coiffées par un monstrueux Empire euro-atlantique !

Si nous en sommes là, c'est parce que, depuis trente ans, la fausse gauche a fardé aux couleurs de la « modernité » la casse eurolibérale du pays. C'est aussi parce que les états-majors syndicaux, y compris ceux, hélas, de la CGT et de la FSU, ont abandonné ce qui fit notre force au siècle précédent : *ce mixte de syndicalisme anticapitaliste et de défense des principes républicains* qui permettait aux enseignants de (se) défendre (en défendant) la République et la Nation, qu'il est criminel d'abandonner au FN. Fascinées par une « modernité » de pacotille, nos directions s'accrochent suicidairement à l'euro et à la « construction » européenne, cette machinerie impérialiste qui écrase les peuples en usurpant l'internationalisme progressiste.

Le résultat, c'est que nous ne savons plus dire NON et que nous acceptons de négocier les régressions, que ce soit sur la précarité, sur la « charte



© Jean-José Mesguen

de la laïcité » (cette épée de Damoclès sur la tête des collègues) ou sur les statuts. Le résultat c'est qu'au lieu d'imposer notre agenda revendicatif, nous amendons des contre-réformes qui sapent l'Éducation nationale et le statut national ; sans parler de la langue française – premier service public de France ! – que nos syndicats laissent marginaliser au profit du *tout-anglais* impérial qui s'impose peu à peu, sous le couvert d'un plurilinguisme à sens unique, de la Maternelle à l'Université. Il est temps de réagir. Pour cela il faut REFUSER les contre-réformes Chatel-Peillon, la casse « hollandaise » de la Sécu et des retraites, la « mobilité des fonctionnaires » et aussi la casse des contenus scolaires. Avançons nos revendications en cherchant le « tous ensemble » des services publics et des ouvriers industriels ; car l'unité doit servir l'action et non l'affadir ou la désarmer. ●

Georges Gastaud, retraité S3 de Lille

La direction du SNES, ainsi que celle de la FSU, doit rompre sa coopération à la mise en œuvre du pacte de responsabilité Hollande-Gattaz

« Les organisations signataires porteront ces revendications et objectifs communs lors des discussions qui se dérouleront dans le cadre du pacte de responsabilité. » Ainsi se conclut la déclaration commune CFDT-CGT-FSU-UNSA du 14 janvier. Berger, dirigeant CFDT, précise : « Nous avons signé un texte qui dit que nous allons porter ensemble des propositions dans le cadre du pacte de responsabilité, en demandant des contreparties sur l'emploi, l'apprentissage, etc. Cela signifie ne pas le dénoncer a priori ».

Donc signer ce texte, c'est non seulement renoncer à combattre le pacte de responsabilité, mais c'est entrer dans le « dialogue social » visant à sa mise en œuvre.

L'évocation des « revendications » est un leurre. D'ailleurs, il n'y en a pas une seule dans le texte : pas un mot contre les plans de licenciement, pas un mot pour la défense des salaires, pas un mot pour la défense de la Fonction Publique et de l'enseignement public. Berger indique lui-même ce que sont les « contreparties » : à savoir... le développement de l'apprentissage et de l'alternance, c'est-à-dire de la formation patronale contre l'enseignement public !



Le pacte de responsabilité, c'est le coup le plus grave porté à la Sécurité Sociale depuis sa fondation, par les 30 milliards d'exonération de cotisations patronales sur la branche « famille » de la Sécu ; et aussi le coup le plus violent porté à la Fonction Publique par une réduction de 50 milliards d'ici 2017. La déclaration de Peillon – suivie d'un faux démenti – sur la liquidation de la progression à l'ancienneté des fonctionnaires indique le sens dans lequel le gouvernement entend avancer.

Peut-on faire des phrases de « critique » du pacte de responsabilité comme le fait *L'US* du 8 février et soutenir la déclaration CGT-CFDT-FSU-UNSA ?

Peut-on prétendre combattre les DHG dans les établissements qui entraînent de nouvelles détériorations ; peut-on faire circuler une pétition pour la « revalorisation » des salaires et participer à la concertation « dans le cadre du pacte de responsabilité », c'est-à-dire dans le cadre de la réduction des 50 milliards de crédits pour les services publics ?

Il faut se battre pour que le SNES et la FSU rejettent le pacte de responsabilité, rompent sans délai la concertation qui le met en œuvre. ●

Roland Michel, SNES 63 Front Unique

Action, réaction

Bien que les questions de société intéressent moins les Français que les perspectives d'emploi ou les conditions de travail, elles constituent pourtant tantôt une utile diversion, tantôt un opportun instrument de déstabilisation pour ceux qui considèrent que l'alternance politique est forcément illégitime quand elle ne joue pas en faveur des forces les plus conservatrices.

Des propos alarmistes et même quelquefois irrationnels sont tenus sur les risques que présenterait un projet de loi pour la famille et pour l'enfant. Il est déjà plutôt abusif de s'attribuer ainsi le monopole de la famille, d'en parler comme d'une propriété exclusive. Ensuite, si l'on s'efforce d'analyser sereinement le contenu de ce projet, on se rend compte qu'il se contente de prendre acte des évolutions sociales, certes parfois contestables au regard de certaines

valeurs traditionnelles, mais assurément irréversibles. Un esprit légaliste pourrait même utilement relever que l'absence dans le projet de loi de référence à la Procréation Médicalement Assistée prolonge une discrimination à terme juridiquement intenable entre les couples hétérosexuels et ceux de même sexe.

Enfin, les bêtises véhiculées par les réseaux sociaux sur les risques que le contenu des enseignements ferait peser sur les élèves laissent pantois. Elles montrent qu'il faut sans cesse réaffirmer le rôle irremplaçable de l'école dans l'Éducation.

L'école rend un service majeur à la société quand elle pointe les stéréotypes, quand elle invite à réfléchir sur les représentations de la place de l'homme et de la femme, quand elle s'efforce de dépasser les barrières psychologiques et sociologiques. ● René Robert

Construire une autre Europe ? D'abord résister à cette Europe-là

À l'heure où la Commission européenne exige toujours plus d'austérité, où l'euro s'est apprécié de 10 % en deux ans, plombant notre industrie, alors que l'économie de la zone est atone, les yeux se dessillent sur cette Europe qui organise soigneusement le dumping social et fiscal, et qui a déjà réduit l'Europe du sud à la misère.

Une Europe où la démocratie n'est plus qu'un vain mot, les traités et les directives primant sur les lois que pourraient voter les parlements nationaux. Il s'agit d'imposer pour l'éternité les politiques néolibérales, d'interdire tout retour en arrière, de ne laisser comme issue que le toujours plus libéral : toujours plus de profits, toujours moins d'emplois, de salaires, de services publics.

Alors, comme le dit le prérapport, il faut lutter pour construire une autre Europe qui ne mette plus comme actuellement les travailleurs en concurrence pour le plus grand profit de l'oligarchie financière, mais pour y parvenir on fait comment ?

Le cadre institutionnel européen est totalement verrouillé : il ne suffit pas d'une majorité (déjà pas évidente) pour changer les choses, il faut l'accord unanime des 28 pays membres, on peut attendre long-

temps ! Se rajoute à cela le blocage allemand qui pèse sur le rapport de forces : sur toute solution positive (création monétaire, annulation partielle de la dette, baisse de l'euro...), la position allemande, confirmée par le nouveau gouvernement de grande coalition, est celle d'un refus total.

Alors, le système ne cédera que si un maillon de la chaîne craque. Tant que l'ordre institutionnel européen existe, devons-nous accepter l'austérité budgétaire pour obéir au TSCG ? Devons-nous dépendre des marchés pour financer la dette ? Cette dette est-elle sacrée ? Devons-nous accepter l'application des directives européennes qui planifient le démantèlement des services publics ?

Pour chaque nation, et donc aussi pour la France, la réponse ne peut être que de résister à cet ordre injuste et tyrannique en commençant par refuser, dès que le rapport de forces le permet, son application dans le cadre national, en faisant de ce refus un point d'appui pour les luttes partout en Europe, pour effectivement une autre Europe. Pour créer la République, on a commencé par mettre à bas la Monarchie. ●

Jean-Jacques Duchon, retraité Versailles

Droits des Femmes, égalité femmes/hommes Pour un texte de congrès offensif et revendicatif

La partie Droits des Femmes, insuffisante eu égard aux enjeux et laux attaques actuelles des réactionnaires, ne permet pas de rendre compte de tout le travail syndical fait sur cette question qui nécessite un engagement combatif du SNES.

Nous vous proposons donc quelques pistes à poursuivre et approfondir.

Si, depuis avril 2012, des revendications du SNES ont vu le jour (création d'un ministère des Droits des femmes, harcèlement sexuel, bilans chiffrés sur les inégalités f/h au travail, mesures contre le système prostitutionnel), « le chemin sans retour de l'égalité » n'en est pas moins long pour autant.

À l'heure d'attaques frontales des réactionnaires sur la réalité des inégalités créées par une construction sociale du genre qui infériorise systématiquement les femmes, de leur paupérisation croissante, des violences qui leur sont faites, d'une politique d'austérité mettant

en danger les services publics, d'inégalités de salaires f/h dans les secteurs privé et public, de retraites amputées pour les femmes, le gouvernement ne peut déclarer vouloir s'attaquer aux inégalités, et de l'autre côté, réduire les dépenses publiques inévitablement au détriment des droits des femmes et de l'égalité.

Les femmes ne sont pas des victimes, elles sont victimes d'un système patriarcal qui se nourrit également d'un système économique au profit des plus riches.

Le SNES revendique notamment :

- des mesures fortes et des sanctions contre le temps partiel imposé, la précarité et les inégalités de salaires dans les entreprises et les services publics ;
- la revalorisation des métiers féminisés et donc ceux de l'éducation (dans lesquels les femmes sont majoritaires) ;

- des mesures supplémentaires pour lutter contre les violences faites aux femmes ;
- une véritable politique de prévention et d'éducation à la sexualité avec des moyens en conséquence ;
- la prise en compte systématique de la construction sociale du genre dans les programmes, la formation des personnels et les manuels scolaires ;
- un accès de toutes et tous à toutes les contraceptions avec remboursement intégral ;
- la réouverture des centres IVG fermés et l'implantation d'un centre

- IVG dans chaque structure hospitalière publique ;
 - la création de places en crèches publiques ;
 - l'accès à la PMA pour les couples de femmes (et les femmes seules ?) ;
 - il s'oppose à la légalisation de la Gestation pour Autrui qui constitue une atteinte au corps des femmes et sa marchandisation. ●
- Rosine Charlut, Amandine Cormier,
Ingrid Darroman, Maryvonne Guignonnet,
Florence Ligonnière,
Félicité Montagnac, Bénédicte Taurine

Contre l'austérité, pour le retrait du « pacte de responsabilité », rejoindre la grève interprofessionnelle le 18 mars

F. Hollande a annoncé un « pacte de responsabilité » : les 36 milliards de cotisations patronales de la branche famille de la Sécu seraient supprimées, c'est l'amorce du démantèlement de TOUTE la Sécurité sociale, un pillage sans précédent du salaire différé !

Pour financer son « pacte », F. Hollande annonce des coupes terribles (53 milliards d'euros, soit 15 % du budget de l'État) dans toute la fonction publique et la protection sociale.

Les conséquences de cette politique d'austérité, les personnels la subissent : blocage et de remise en cause des salaires et des retraites, explosion des effectifs par classe, loi d'orientation Peillon visant à « territorialiser » l'Éducation nationale et nos statuts nationaux, imposer une définition locale des services et des missions dans le cadre de « contrats tripartites » avec les Régions, substituer des indemnités aux décharges en heures poste.

Trente ans de politique de « baisse du coût du travail » ont-ils fait baisser le chômage ? À l'heure où les plans « sociaux » se multiplient, la FSU et le SNES ne peuvent s'inscrire dans la recherche de « contreparties » dans le cadre du « pacte de responsabilité », ainsi que le fait

l'appel signé le 14 janvier par la FSU avec la CFDT, l'UNSA et la CGT. À juste titre, le CDFN-FSU a souligné : « *Ce Pacte (...) met en cause les fondements de notre protection sociale et donc notre modèle social. C'est inacceptable pour la FSU. Le CDFN réaffirme son attachement au financement de la Sécurité sociale par le biais de cotisations sociales. Il condamne le projet de supprimer les cotisations patronales à la branche famille de la Sécurité sociale. La FSU demande l'abandon de cette mesure.* »

Pour imposer un coup d'arrêt aux mesures d'austérité du gouvernement, pour ouvrir la voie à la satisfaction de toutes nos revendications, la riposte interprofessionnelle n'est-elle pas nécessaire ?

Le 18 mars, après les fédérations CGT et FO de la Sécu, les confédérations CGT et FO appellent à manifester et à la grève. La place de la FSU et du SNES est à leurs côtés. À juste titre le CFR-FSU Pays de la Loire « demande à la FSU d'aller vers un appel unitaire (...) contre les politiques d'austérité et leurs effets négatifs pour les salariés, notamment de la fonction publique. Le CFR souhaite déboucher sur un appel interpro à la grève avec manifestations départementales » le 18 mars. ●

Christophe Benoît, URIS

Retraite et salariat

Dans nos sociétés le droit du travail s'est inscrit par des luttes dans le droit positif et plus des 9/10^{es} de la population active sont salariés. Sauf si l'on considère que le travail est une obligation pour la totalité de la durée de vie, c'est bien la vente de sa force de travail qui procure au salarié une rémunération par un employeur public ou privé et lui ouvre des droits à une retraite, comme rémunération continuée après un temps plus ou moins long d'activité professionnelle.

Il semble donc acquis dans la conscience collective que la retraite est un droit, un droit lié à la rémunération de l'activité salariée.

L'alinéa 11 du préambule de la Constitution ne garantit-il pas que « Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence » ?

Or obliger le salarié à payer une cotisation distraite de sa rémunération pour financer sa retraite, même dans le cas d'un système par répartition réputé mieux fonder la solidarité collective, n'est-ce pas amputer la rémunération de son travail et d'emblée dispenser l'employeur d'une prise en charge viagère de la rémunération globale du

salarié ? Qui dira que la mobilité rendrait cette prise en charge totale difficile voire impossible, alors que les retraites du régime général sont versées par des caisses ad hoc et que des accords récents, transcrits dans des lois, ont acté la portabilité de droits pour l'emploi ou la formation ?

La prise en compte des années de formation nécessaires pour acquérir une qualification et exercer telle ou telle activité professionnelle salariée serait la reconnaissance objective d'éléments à prendre en compte dans l'évaluation du prix du travail à rémunérer, les autres étant le rapport de force, l'utilité sociale et le contexte de la mondialisation non régulée.

Il est donc peut-être contre-productif de considérer que la retraite relève de la protection sociale comme la maladie, l'accident du travail ou la maternité. A fortiori pour la FP. Au moment où la Cour des comptes propose de tailler dans les dépenses sociales pour réduire la dépense publique et où Hollande sacrifie la branche famille au Medef, le débat entre cotisation et fiscalisation n'est pas l'urgence. Comme le rappela Saint-Just (10/10/1793) : « Un peuple n'a qu'un ennemi dangereux : c'est son gouvernement ». ●

J.-P. Beauquier, UA Aix-Marseille

Comment aborder la question de la fiscalité à l'époque de l'austérité ?

Faisons l'hypothèse que cette nouvelle époque bouleverse les débats traditionnels que nous entretenons depuis des années. Trois éléments peuvent résumer le nouveau contexte

1. La baisse des dépenses publiques est l'objectif numéro 1 des politiques d'austérité. La baisse des impôts pratiquée depuis plus de dix ans s'inscrit dans une politique d'assèchement des ressources publiques qui cherche à remplacer le débat politique (à quoi sert la dépense publique ?) par une « contrainte économique » savamment organisée « les caisses sont vides ».

Mais le Pacte de responsabilité introduit une innovation radicale : on va financer les dépenses publiques par... elles-mêmes. Le débat à venir ce n'est pas de savoir si on finance par l'impôt ou par la cotisation, mais si on finance l'assurance-maladie par la suppression des promotions pour les fonctionnaires ou par la réduction des investissements des collectivités locales (on peut inverser le triangle). On va jouer les dépenses les unes contre les autres. Beau projet politique.

2. La redistribution : oui ou non va-t-on vers un grave problème d'inégalités dans la société française (cf. le livre de Piketty) ? Grave parce que menaçant la démocratie. Les inégalités sont l'impensé de

la politique actuelle. Oui ou non y a-t-il un problème de captation de la richesse produite par une petite minorité de riches et de très grandes entreprises ? Que fait-on sur les paradis fiscaux, l'évasion fiscale, la taxation des grandes entreprises (merci Yahoo), celle des grandes fortunes (ISF, droits de succession) et des revenus du capital (selon un mode progressif), ainsi que sur la taxation des hauts revenus ? Avant de parler de la taxation des classes moyennes, attaquons-nous à ces forteresses (qualificatif illustré par l'opposition du lobby financier au projet européen de taxe des transactions financières). La grande réforme fiscale annoncée par le Premier ministre aurait pu servir à cela.

3. Le Premier ministre italien vient de se faire éjecter par une coalition d'intérêts pour insuffisance de baisse des charges patronales et de baisse des dépenses publiques. Air bien connu. Deux grands pays de l'Union européenne se lancent simultanément dans une austérité consécutive alors que l'Europe est au bord de la déflation. L'Europe tourne radicalement le dos au social et organise la concurrence entre les nations. Cela aussi mériterait d'être mis en débat. ●

Daniel Rallet



En réponse à un éclairage : un débat particulier

Dans le premier cahier de contributions, l'éclairage sur le thème 4 porte une orientation qui n'est pas explicitement présente dans le thème lui-même, qui ne correspond pas aux mandats actuels du SNES, ni de la Fédération. Cela mérite un débat particulier pour que chacun-e sache ce qu'elle/il va vraiment voter. La FSU a construit son identité syndicale sur un profil unitaire qui apparaît dans son nom et dans ses statuts. Cet exigence d'unité se décline à plusieurs niveaux qui sont complémentaires mais pas équivalents.

Le premier niveau est celui de l'unité d'action, c'est-à-dire la réunion d'organisations syndicales sur une plate-forme revendicative ponctuelle pour mobiliser les salarié-es. Une telle unité est toujours souhaitable car c'est un gage d'efficacité. La difficulté réside dans l'équilibre à trouver entre le contenu et l'arc unitaire : si le plus petit dénominateur commun est trop maigre, alors l'action elle-même peut perdre de son sens et ne pas trouver d'échos. En second lieu se pose la question de l'unification d'organisations syndicales, donc de structures différentes dans un processus de fusion à terme. Si aujourd'hui on n'en est pas au stade de fusionner la FSU avec une ou plusieurs autres organisations syndicales, la question est malgré tout posée, et a déjà été débattue depuis plusieurs congrès dans le SNES et la FSU.

Dans les « éclairages sur le thème » on lit que la FSU en tant que fédération de la fonction publique a trouvé ses limites et a du mal à peser sur le champ interprofessionnel, voire sur tous les enjeux qui renvoient aux trois fonctions publiques (FP), car désormais deuxième organisation dans la fonction publique d'État, elle n'est que cinquième sur l'ensemble des trois FP. Par conséquent, il conviendrait de rattacher la FSU à une confédération plus large et seule la CGT étant envisageable de ce point de vue. Mais si l'avenir de la FSU est posé et mérite qu'on en débattenne, on ne peut réduire la question de l'unification syndicale

à une approche organisationnelle qui se préoccuperait seulement de sauver l'appareil syndical. Car il y a d'autre part une préoccupation plus générale qui renvoie à la question du syndicalisme dont les salariés ont besoin et à l'orientation politique d'un tel outil.

En effet, les attaques libérales que les services publics et les salarié-es du public et du privé ont subies ces dernières années imposent au syndicalisme d'agir. C'est un modèle social hérité de la Libération qui est remis en cause. Face à cela la tentation est grande dans certaines organisations, dont la CFDT et l'UNSA sont les meilleurs exemples, d'accompagner les contre-réformes dans l'espoir de grappiller des miettes. Une telle démarche renonce à remettre en cause les dogmes mêmes qui nous conduisent dans l'impasse. Il faut au contraire réaffirmer dans l'unité la plus large possible qu'une autre politique est faisable, que des alternatives existent pour construire un monde réellement social, démocratique et solidaire. C'est sur cette orientation qu'on peut envisager d'unifier un paysage syndical trop divisé. Mais il faut l'envisager avec toutes les organisations disponibles pour le faire, ne pas s'adresser à une seule, fût-elle la plus grosse, faute de quoi le message qu'en percevraient les salarié-es serait tronqué, et le risque grand qu'ils se détournent d'une telle démarche.

Ne pas se résoudre à la division, c'est donc d'une part construire une unité d'action large à chaque fois que possible sur des revendications mobilisatrices, et d'autre part donner du sens à la lutte syndicale en construisant une unité structurelle entre toutes les organisations qui partagent une orientation de lutte et de transformation sociale. C'est le sens du mandat dont la FSU s'est dotée à son dernier congrès, celui de construire des comités permanents de coordination intersyndicale en prenant pour base les initiatives déjà menées avec la CGT et Solidaires. ●

Elisabeth Hervouet

Les nouvelles frontières de la formation syndicale

Le SNES doit faire face à de nouveaux besoins en terme de formation syndicale. Le rajeunissement et la rotation plus rapide de nos cadres militants imposent une nouvelle adaptation. Dans le même temps, le départ en retraite ou le retrait de la vie militante de la génération précédente nous empêchent de continuer à assurer dans les meilleures conditions une formation fondée sur le « compagnonnage » entre anciens et nouveaux. De plus, sans faire injure aux nouveaux militants, la connaissance du politique, du social et du syndical reste imparfaite, ce qui peut s'expliquer par la réticence face à de nombreux types d'engagement.

Comme le mentionne la contribution des militants de Rouen, nous ne pouvons plus nous contenter d'informer nos militants sur les questions d'actualité mais les former dans tout ce qui concerne l'action militante. Quelles pistes doit-on explorer ? Ouvrir l'offre de formation aux syndiqués afin de « toucher » à nouveau encore plus largement la profession. La mutualisation des outils de formation entre toutes les

instances du SNES devient un passage obligé. Ensuite, le SNES doit penser à former des équipes de militants et non des militants individuellement. Le militant doit apprendre à déléguer, à partager les responsabilités... Négocier, convaincre, syndiquer, communiquer s'apprend et... en équipe.

Quelles frontières dépasser ? Un nouveau chantier est en train de s'ouvrir avec la VAE (Validation de l'Expérience, loi de 1995) militante. Ce dispositif entérine-t-il une professionnalisation de nos responsables militants ? Soyons conscients qu'elle est en marche ! Apprenons à reconnaître les compétences acquises par nos militants. Elle permettrait également de diversifier nos formations par une collaboration plus étroite avec l'Université. Elle permettrait de faciliter les rotations des équipes militantes en leur offrant des possibilités de se réaliser professionnellement dans d'autres institutions. Un chantier s'ouvre, comprenons les enjeux ! ●

Frank Boule, formation syndicale SNES

Et si on débattait d'une autre démocratie interne ?

À SNES-FSU, le congrès revient tous les deux ans, véritable singularité dans le paysage syndical. Pour les militants nationaux, cela signifie des semaines de travail pour élaborer les rapports préparatoires, qui reprennent en grande partie les positions du congrès précédent, simplement parce que l'actualité dans les collèges et lycées ne change pas du tout au tout en deux ans. Cela signifie ensuite des montagnes de papier, pour tous les suppléments à *L'US*. Puis des semaines de travail

pour les militants académiques/départementaux, afin de réfléchir à des amendements et d'organiser les congrès académiques. Malgré les efforts pour susciter une participation large, les syndiqués peuvent difficilement entrer dans ces documents touffus et subissent la mécanique du congrès, qui impose l'examen des quatre thèmes en deux jours. Au passage, de nombreux syndiqués s'interrogent sur le temps consacré à des questions comme le nucléaire ou les OGM, très éloignées des

préoccupations les plus urgentes de la profession. La phase suivante, de synthèse des textes adoptés par les différentes académies, élimine quasi-inmanquablement toute idée nouvelle émise par un seul congrès académique. L'ensemble du processus se clôt par un congrès national coûteux dont le fonctionnement interroge : séances marathons, dépassements des temps de parole, interventions successives redondantes ou sans lien entre elles... La cohérence doit donc être construite par chaque délégué. Un débat peut difficilement s'instaurer dans ces conditions. Il ressort d'un congrès national l'impression d'une grande perte d'énergie, d'une grande inefficacité : est-ce le prix à payer pour que chacun reparte avec la satisfaction d'avoir pu s'exprimer ? Le SNES-FSU peut-il encore se permettre ce fonctionnement, au vu des multiples

urgences ? Enfin, le congrès est précédé du vote du rapport d'activité, et suivi du vote pour la nouvelle direction. Cette procédure, chronophage et coûteuse, mal comprise par les syndiqués qu'on peine à mobiliser deux fois dans la même année, pourrait être simplifiée. Ainsi, s'il est normal de rendre compte aux syndiqués des actions menées, chaque syndiqué pourrait, par son vote pour la CAA/CAN, indiquer la direction qu'il souhaite prendre, validant en cela, ou non, l'action menée par l'équipe sortante. Le SNES-FSU doit réfléchir rapidement à des modifications de son fonctionnement, de moins en moins bien compris des jeunes militants. ●

A. Koechlin, F. Lascroux, S. Salmon
cosécétaires académiques SNES-FSU Rouen

Construire un nouvel outil syndical pour imposer des alternatives

L'offensive libérale menée conjointement par le Medef et F. Hollande « le président des patrons » est extrêmement violente, elle place le mouvement syndical devant un choix fondamental, celui de l'accompagnement du libéralisme (symbolisé par la signature de l'Accord National Interprofessionnel en janvier 2013 par la CFDT, la CGC, la CFTC appuyées par l'UNSA), ou celui qui refuse une telle logique en développant un syndicalisme de transformation sociale.

C'est la deuxième option que la FSU a choisie depuis La Rochelle, confirmée au congrès de Poitiers « en allant au-delà de ce qui s'est fait cette année en s'appuyant sur les initiatives menées avec la CGT et Solidaires » (thème 4, page 4/15). Pour redonner confiance aux salarié-es dans les alternatives que nous portons à travers ce syndicalisme, ce mandat doit se concrétiser. Or, depuis plusieurs congrès, le SNES privilégie pour sa part des formulations qui priorisent la CGT. Dans la construction d'un nouvel outil syndical qui dépasse le cadre de l'autonomie, la CGT est bien sûr incontournable mais ne peut, ne doit être ni l'interlocuteur exclusif ni le modèle, sauf à laisser penser

que la démarche renvoie à des intérêts d'appareil plutôt qu'à une question d'orientation syndicale.

Or il existe bien une ligne de transformation sociale qui s'appuie sur les résistances et porte des alternatives. Elle trouve son expression dans le syndicalisme de la FSU, de la CGT mais aussi de Solidaires comme on l'a vu sur les mobilisations contre les retraites en 2012 ou contre l'ANI en 2013. C'est cette ligne qu'il faut renforcer au quotidien en développant des pratiques unitaires entre les trois organisations, comme cela a été réalisé avec succès le 29 janvier 2014 à la Bourse du travail à Paris, pour le lancement de la campagne syndicale unitaire contre l'extrême droite. Il ne faut pas en rester là pour redonner confiance aux salarié-es du public comme du privé. Dans un projet de construction d'un syndicalisme offensif, Solidaires dont les militant-es sont à nos côtés dans les luttes féministes, altermondialistes (comme l'Alter-sommet d'Athènes), ne peut être écarté. Passer à côté de cette dynamique risquerait de nous couper d'une partie des syndiqué-es du SNES et de la FSU. ●

Alain Ponvert, *École Émancipée*

Changer de fonctionnement, pour un syndicalisme et un militantisme à visage humain

Militer syndicalement, c'est réfléchir aux conditions et aux changements du travail, permettre de construire ensemble, par une réflexion et une action quotidiennes, de réelles alternatives de société. Militer, c'est construire et apporter sa pierre à un projet collectif de transformation sociale. Transformation sociale pour faire en sorte que cessent la maltraitance quotidienne des salarié-es, le nouveau management qui accroît la pression permanente de la hiérarchie, pour « une société plus juste et solidaire ».

Militer c'est donc lutter et construire ensemble avec la particularité de chacun-e, le corps de métier, l'ancienneté, la vie familiale et privée, le sexe, l'orientation sexuelle, le positionnement politique à l'intérieur du syndicat. Militer, c'est donc partager et respecter.

Quand des militant-es se voient refuser de travailler dans un espace syndical, renvoyé-es à leur appartenance de tendance, elles et ils se voient également confisquée la possibilité de construire un syndicat qui, rappelons-le, appartient non pas à la tendance majoritaire mais à toutes les syndiqué-es.

Quand des militant-es doivent se battre au quotidien pour que leur syndicat s'approprie des questions mises de côté mais auxquelles il ne peut échapper, et s'aperçoivent que, finalement, le travail de fond importe peu face à un appareil syndical qui préfère s'auto-entretenir

plutôt que de s'ouvrir, elles-ils subissent finalement des pressions de la part du syndicat. Quand des militant-es vivent ce qu'il se passe (au sein du plus grand syndicat de l'éducation) en termes de dégradations de relations personnelles et individuelles, quand les débats et les écrits dépassent non seulement la bienséance mais les valeurs que les syndicalistes défendent, le syndicat a peu à envier au management qu'il décrit dans ses publications.

Quand des militant-es souffrent de leur militantisme et qu'en termes de réponses il n'est question que de pouvoir interne, de remplacement de postes, le syndicat doit sérieusement se poser la question de ce qu'il souhaite réellement construire pour lui-même et pour son champ de syndicalisation.

Militer, ce n'est pas seulement dire que dans les établissements les collègues sont maltraités, c'est aussi se poser la question de ce que l'appareil syndical fait à des militant-es qui croient pourtant aux valeurs portées par le syndicat, par le syndicalisme.

Un congrès, c'est l'heure des bilans. Le changement, c'est maintenant ? ●

Agnès Akielewicz, Laure Benassar, David Coulon, Ingrid Darroman, Pascal Ferry, Christophe Hérou, Elisabeth Hervouet, Clément Lefevre, Sylvain Marange, Marie-Cécile Périllat, Nolwenn Pontoizeau, Olivier Sillam, *militant-es du SNES-FSU*

Se confédérer : une perspective qui ne peut plus guère attendre

Le SNES a impulsé dans la FSU une réflexion sur la nécessité de rompre avec l'autonomie de notre syndicalisme, choix qui a fait son temps et ne correspond plus aux nécessités du moment. Les raisons de ce mandat ont été longuement exposées lors des congrès précédents et, si l'on ne peut que se réjouir que notre fédération ait fait rapidement sien l'objectif de construire un nouvel outil syndical, force est de constater que ce mandat n'est perçu par beaucoup dans la FSU que comme un mandat de papier : personne ne le conteste, personne ne le met en œuvre.

Si le débat est ainsi fuyant, c'est parce que ceux qui n'ont d'autres motivations que la défense d'un syndicalisme purement corporatiste, arc-bouté sur une conception étriquée du syndicalisme de métier qui est le nôtre, ne peuvent que difficilement avancer d'arguments probants.

Du coup, les initiatives prises, notamment avec la CGT, sont intéressantes, mais bien timides au regard de l'objectif affiché.

Il est indispensable que le SNES, moteur de la fédération sur cette question, refuse que le rythme d'avancée soit celui des plus réticents et des plus immobilistes. La question posée est claire : s'il faut sortir de l'autonomie, alors, il faut se confédérer. Pour le SNES, c'est une nécessité. Si cela ne l'est pas pour tout le monde dans la FSU, alors il faudra trancher, et trancher en sollicitant l'avis des syndiqués. Dès la rentrée 2014, le SNES devra conduire avec la profession un débat réel sur cette question, en engageant les S3, mais aussi les S2 et les S1, à mener le débat dans la perspective du prochain congrès fédéral. À l'issue de celui-ci, une échéance devra être donnée pour que la FSU face son choix. Au SNES, ensuite, de faire le sien. ●

Hervé Le Fiblec

Pour un nouvel outil syndical, une perspective en action

Tous les militants le constatent. Que se soient les syndicats d'accompagnement, ou ceux de transformation sociale, l'atonie est générale. Ils semblent comme pétrifiés à la fois par la crise et ses effets sur le salariat. Les grandes victoires syndicales ne semblent plus qu'un lointain souvenir.

Dans notre secteur, même constat. Notre action est faite de petites victoires ou de semi-échecs. Les mobilisations de 2003 et de 2010 nous semblent inatteignables dans le contexte actuel.

Le champ syndical de la FSU ne prospère plus. La fédération reste un géant dans l'Éducation. Et c'est bien ! Mais le résultat des dernières élections professionnelles doit nous interpeller. Comme partout, le salariat est en train de changer et il est moins à l'écoute de l'action syndicale. Notre discours syndical ne perd-il pas de sa force de persuasion ? Le rapprochement avec d'autres OS de transformation sociale devient de plus en plus indispensable car nous devons peut-être nous régénérer en nous confrontant à d'autres identités syndicales.

Arrêtons également de jeter des anathèmes sur nous-mêmes ou sur les autres. Aucune OS ne se « cédétise », ni la CGT ni la FSU. Si nous n'ar-



rivons pas à franchir le pas du rapprochement avec la CGT, mesurons réellement les blocages. Le « syndicalisme rassemblé » a permis à la CGT de regagner une place réelle dans le privé. L'entrée de la FSU ferait basculer l'équilibre. Peut-elle l'accepter ? L'obstruction de la FERC est aussi à considérer. Le seuil de basculement sera la présentation de listes communes aux élections professionnelles, ou tout du moins l'abandon de certains champs de syndicalisation où les positions des uns et des autres créent la division syndicale.

Nous ne pouvons adopter la position de Solidaires repliés sur l'Aventin (même si les signes de rapprochement avec la CGT sont récemment perceptibles). Il devient urgent de multiplier les rencontres et les partenariats partout où cela est possible. Mais, avant d'engager à nouveau les rencontres, il faut maintenant discuter dans le concret : tirer un bilan objectif de tout ce que nous avons fait et dans tous les secteurs. Parler stratégie, manière de faire... dans les instances du S4, mais aussi dans les S3 et les S2. Profitons de l'expérience de tous ! ●

Frank Boule, militant U&A du S3 de Versailles

La France de François Hollande et la Palestine

Depuis le 29/11/2012, la Palestine est un État, ses frontières sont définies, celles de 1967 ainsi que sa capitale Jérusalem-Est. Son admission à l'ONU repose sur un vote massif de l'assemblée générale (138 voix pour, 9 contre et 41 abstentions). Son statut « d'État non membre » ne l'autorise pas à participer aux votes mais elle peut postuler pour accéder à tous les organismes internationaux y compris le tribunal pénal. La France doit, dans la logique de son vote à l'ONU, reconnaître cet État avec échange d'ambassadeurs sans attendre, comme les USA, la fin des négociations.

Le 19 juillet 2013, l'UE a publié les « lignes directrices relatives aux activités israéliennes dans les colonies » : elles suppriment tous les

avantages financiers pour ces activités illégales. Contraignantes pour toutes les institutions européennes, elles ne sont pas imposées aux 28 États membres. La France se doit de les appliquer sans tarder comme elle se doit d'abroger la circulaire Alliot-Marie assimilant le boycott des produits israéliens à des actions de « haine raciale » relevant de la Justice.

Alors que le droit international vient d'être réaffirmé, par des mesures concrètes, aussi bien par l'ONU que par l'UE, la France de François Hollande reste donc en retrait.

Lors de l'hommage à Nelson Mandela, artisan de la chute du régime institutionnalisé d'apartheid en Afrique du Sud, le parallèle a souvent

été fait avec la situation imposée par Israël aux Palestiniens. En effet : les Gazaouis n'ont pas le droit de quitter leur territoire, l'accès à Jérusalem-Est est réglementé, l'accès à la vallée du Jourdain est interdite et ailleurs, en Cisjordanie, la circulation est rendue difficile par la présence de l'armée, du Mur, des check-points, des colonies et des autoroutes réservées aux colons.

Cette discrimination revêt une autre forme en Israël : les citoyens arabes n'ont pas accès à la propriété, les villages arabes n'ont pas les mêmes prestations publiques que les villages juifs et, dans le désert du Néguev, les Bédouins vivent dans des villages non répertoriés, sans eau ni électricité.

L'État d'Israël n'a accepté ni la dernière décision de l'ONU ni celle de l'UE, aussi les négociations actuelles directes entre Israéliens et Palestiniens, sous l'égide des USA, ne sauraient aboutir. C'est une opportunité qui lui est offerte pour réaffirmer ses exigences à savoir : conserver des blocs de colonies, refuser le droit au retour, faire accepter l'État d'Israël comme État juif tout en utilisant ce temps supplémentaire pour poursuivre sa politique « du fait accompli » du Mur aux nouvelles colonies.

Il est donc urgent que la France, l'UE, l'ONU fassent pression sur Israël et lui imposent y compris par des sanctions de mettre un terme à l'occupation de l'État de Palestine. ● Yvonne Benedetti

Troupes françaises hors d'Afrique !

Le 5/12/2013, Hollande lançait une nouvelle opération militaire en Afrique, en utilisant le sempiternel argument « humanitaire ». Cette fois-ci il s'agit de la Centrafrique. Il s'y agirait de désarmer et de faire refluer les milices qui se trouvaient dans Bangui. Plus de deux mois après le début de l'intervention, on sait ce qu'il en est, les lynchages, massacres et représailles sont quotidiens, et ils se font sous les yeux des troupes françaises et de leurs supplétifs africains.

Un an après l'intervention au Mali, toujours pas terminée, un nouveau pays se voit régi et sous occupation militaire française.

Quelle est la raison du regain de cette activité française en Afrique ? La perte des parts de marché face aux entreprises chinoises, qui un an avant le coup d'État de la Séléka (alors soutenu par la France) avaient obtenu le droit d'explorer et exploiter le pétrole en Centrafrique ; la volonté du gouvernement du Niger de renégocier les conditions de l'exploitation des mines d'uranium ; la présence des troupes américaines (AFRICOM), de plus en plus grande dans une zone longtemps « réservée » à la France ; la course en avant pour maintenir sa domination sur une Françafrique de plus en plus difficilement soumise aux entreprises et groupes multinationaux français, aux intérêts militaires et stratégiques de la France.

Le va-t-en guerre Hollande, qui justifiait cyniquement l'opération au Mali par le sacrifice des soldats africains durant la Première Guerre mondiale lors de son discours sur la « mémoire » le 7/11/2013, se glisse dans les pas de son prédécesseur, Sarkozy, qui avait placé à la tête de la Côte d'Ivoire son ex-administré de Neuilly, Ouattara, ou envahi la Libye et déposé l'encombrant Khadafi, semant le chaos au Sahara. Hollande se glisse dans la continuité néocoloniale de la Françafrique, qui de Foccart au Rwanda a tristement pillé et ensanglanté le continent. Il se glisse dans la continuité coloniale de la bourgeoisie impérialiste française pour qui « il y a pour les races supérieures un droit, parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures » (J. Ferry, discours à l'Assemblée nationale, 28/07/1885).

Alors il y a un devoir pour les organisations du mouvement ouvrier, en particulier le SNES : rompre le silence, et exiger le retrait des troupes d'Afrique, l'arrêt immédiat des opérations en cours en Centrafrique, et au Mali. ●

Julien Barathon, *Front Unique*
(CA académique de Clermont)

Réinterroger le fonctionnement en tendance ?

Posons comme un préalable que chaque syndiqué-e est très au fait de ce que sont les tendances, de leurs origines, de leur existence au sein du SNES et de la FSU, et nous aurons posé un préalable erroné. Beaucoup de syndiqué-es dit-e-s « de base », ne savent pas, ou très vaguement, de quoi il retourne. Cela fait curieusement écho, en creux, à ce que nous dit Gérard Aschiéri dans « Qu'est-ce que la FSU » : « le syndicat ne peut être une superstructure lointaine, il doit être l'instrument permettant aux salariés de se retrouver ». Comment s'y retrouver quand on ne comprend pas une des « vaches sacrées » du SNES-FSU ?

Posons comme un préalable que tous les militant-es, à quelque niveau que ce soit, sont très attaché-es aux tendances et en comprennent toutes les subtilités. Ce serait encore faux. Pour faire un parallèle osé, le nouveau militant est comme un jeune courtisan arrivant à Versailles, et essayant de se frayer un chemin dans les différentes coteries et cercles d'influence. Il faut du temps à de jeunes militant-es pour en saisir tous les aspects, les nuances, et cette opacité peut être un frein à leur intégration efficace.

Posons comme un préalable que tous les militant-es chevronnés, inscrits sur des listes de tendance, y sont très attaché-es. Là encore, erreur ! Un certain nombre les considèrent comme vraiment secon-

daires, eu égard à la multiplicité des tâches liées à notre activité première et essentielle : accompagner et défendre les collègues, face à une administration qui n'a de cesse de se réinventer pour nier nos droits.

Posons comme un préalable que les tendances servent toujours efficacement le fonctionnement du SNES. Cela est sujet à réflexion. Incontestablement, cela sert à la construction collective de la pensée, et ces lieux de réflexion sont très importants. Il faut cependant que les arguments avancés ne soient pas rejetés *a priori* parce qu'émanant d'une tendance minoritaire.

Si les tendances sont importantes, et elles le sont, alors il faut que celles-ci (re)deviennent vraiment une richesse, et en faire un véritable outil au service de notre collectif. Il faut réinterroger nos pratiques et notre fonctionnement, et en particulier penser à ce qu'elles veulent dire pour nos syndiqué-es, et pour un certain nombre de jeunes militant-es. Cela nécessite de sortir de la force de l'habitude et des logiques convenues d'appareil.

Un élément est essentiel : les militant-es de toutes tendances sont d'abord et avant tout des militant-es du SNES ! Ne l'oublions pas ! ●

Olivier Lelarge, *Orléans-Tours, Militant UA*

Ça fait rien, on change rien (Anne Sylvestre)

Depuis maintenant longtemps, l'École Émancipée présente, lors des congrès, des amendements aux statuts pour favoriser la féminisation du syndicat. Au congrès de Reims, l'amendement au préambule que nous avons présenté stipulait que le SNES voulait tendre vers la parité. Cet amendement a réuni plus de 60 % des suffrages des syndiqué-e-s, ce qui n'est pas assez pour une modification statutaire. Il avait alors été dit qu'il serait tenu compte de ce vote dans la réécriture du préambule.

Le nouveau préambule soumis au vote précise que le SNES « favorise une meilleure représentation des femmes dans toutes ses instances ». Si nous avons accepté cette formule, elle est loin de suffire. En effet nous faisons le constat que les instances du SNES, au moins au niveau national, sont de moins en moins féminisées. Les hommes sont très majoritaires aussi bien à la CAN qu'au Bureau National. Il est donc nécessaire de se fixer un objectif ambitieux pour améliorer réellement la situation.

L'École Émancipée considère que dans un syndicat qui représente des professions très féminisées et qui est lui-même très féminisé (+ de 66 % des syndiqué-e-s sont des femmes), il est loin d'être aberrant de décider d'avoir des directions au moins paritaires. Souvent l'argument qui nous est opposé est de dire qu'il ne faut rien imposer mais changer les modes de fonctionnement du

syndicat, pour davantage permettre aux femmes de s'y insérer. C'est en fait prendre le problème dans le mauvais sens. Et la réalité le montre.

Quelles que soient les prises de conscience, les protestations de bonne volonté, les femmes ne sont pas de plus en plus nombreuses dans les directions, elles le sont de moins en moins et les modes de fonctionnement (réunions tardives, exigences de temps militant insurmontables, incompatibilité avec la vie familiale, pression trop grande...) ne changent pas. Renversons tout, féminisons vraiment le SNES et les modes de fonctionnement changeront par obligation !

Dans ces temps où d'aucuns veulent renvoyer la femme à ses seules fonctions procréatrices, osons la féminisation.

C'est en ce sens que l'École Émancipée a présenté un amendement aux statuts pour que le syndicat affirme dans son texte constitutif sa volonté de tendre vers la parité.

Contrairement à ce que dit la chanson d'où provient le titre de cette contribution, c'est important, changeons les choses ! ●

Amandine Cormier, Élisabeth Hervouet,
École Émancipée, Créteil

NB : et n'hésitez pas à écouter la chanson *La Vaisselle* d'Anne Sylvestre !

Oui à un SNES qui associe les syndiqué-e-s

À la lecture de la proposition de modification statutaire élaborée par les membres du secrétariat national élus à la CAN, nous ne pouvons que nous réjouir : « Il [le SNES] veille à associer les syndiqué-e-s à tous les aspects de la vie syndicale de l'élaboration des revendications, aux prises de décisions et à l'appréciation des résultats, des réunions des instances syndicales élues à tous les niveaux au contrôle de ceux qu'ils mandament ».

Nous répétons, avec raison, que notre force, notre représentativité, nous la tenons de notre présence sur le terrain, dans les salles des professeurs, ainsi que de notre réseau de militant-e-s implanté-e-s dans quasiment tous les établissements.

C'est un atout par rapport aux autres organisations syndicales qui se transforment peu à peu en structures d'appareil, aux orientations descendantes. Cette proposition est d'autant plus intéressante qu'il devient plus facile d'informer et de consulter les syndiqué-e-s : l'outil informatique met désormais à notre disposition les moyens nécessaires à une réactivité indispensable, voire vitale, pour une organisation de notre envergure, surtout à l'approche d'échéances aussi importantes que les élections professionnelles. D'autres s'en sont déjà saisis et usent/abusent des adresses électroniques académiques.



La proposition du secrétariat national va donc dans le bon sens : comment pourraient en effet être interprétées des négociations engageant l'ensemble des personnels, leurs conditions de travail, leurs horaires de service, leurs missions... qui se dérouleraient sans que les syndiqué-e-s soient associés « aux prises de décisions et à l'appréciation des résultats » autrement que par des messages électroniques d'information ?

Nous, militant-e-s élu-e-s, devons être mandaté-e-s pour que nos interventions dans les différentes instances (rectorat, inspection académique, ministère) correspondent véritablement aux attentes de nos syndiqué-e-s et de la profession.

Certes, les congrès restent indispensables à notre fonctionnement démocratique et permettent de définir les mandats qui doivent

servir de points d'appui et de garde-fous ; mais, dans l'urgence, le recours à la consultation des syndiqué-e-s doit être utilisé quand les sujets mis en discussion sont d'importance. C'est grâce à cela que nous gagnerons la bataille de la syndicalisation, de la reconstruction des sections d'établissement et du maintien de notre représentativité majoritaire dans le second degré. ●

Karine Boulonne, Unité Action,
secrétaire académique de Lille